

LE PHARE

DE L'ANSD

Newsletter

Bulletin Trimestriel - N°010 / Novembre 2020

www.ansd.sn



■ **DOSSIER :**

Enquête sur les intentions d'investissement post covid 19 des entreprises formelles

■ **ZOOM SUR :**

La pauvreté multidimensionnelle dans les pays de l'UEMOA

■ **STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES :**

Recensement des impactés du projet TER Diamniadio-AIBD

■ **INTERVIEW :**

Mme Maguette SARR,
Chef du Bureau de l'état civil et des projections démographiques

Ce numéro a été publié avec l'appui financier de la BAD



LE PHARE

DE L'ANSD

NEWSLETTER

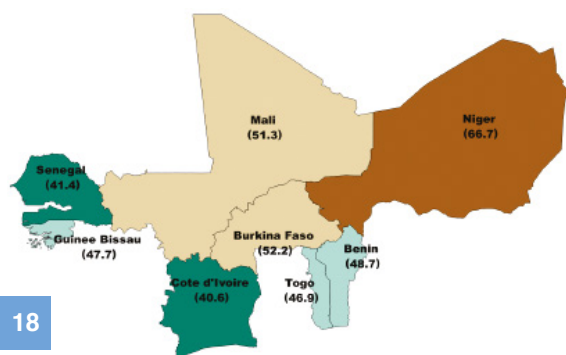
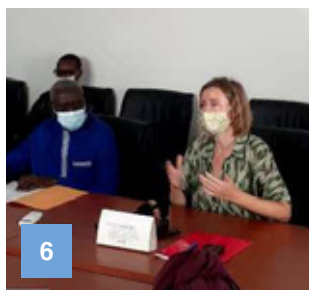


N°010



BULLETIN TRIMESTRIEL

SOMMAIRE



4 EDITORIAL

7 ACTU-ANSD

Partenariat ANSD/ONP/AECID : Réception de matériels ENSAE: ENQUETE SUR LES EFFETS DE LA PANDEMIE DE COVID19 SUR LES LYCEES, LES INSTITUTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES APPRENANTS DE LA REGION DE DAKAR.

10 DOSSIER

Enquête sur les intentions d'investissement post covid-19 des entreprises formelles

18 ZOOM SUR

LA PAUVRETE MULTIDIMENSIONNELLE DANS LES PAYS DE L'UEMOA

21 PORTRAITS

Mme Ndiaye Astou Dakono
Conseillère du DG de l'ANSD

22 COORDINATION STATISTIQUE

23 L'INVITE DU PHARE

INTERVIEW DE MADAME MAGUETTE SARR GUEYE
DEMOGRAPHE

26 STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

RECENSEMENT DES IMPACTES DU PROJET TER
DIAMNIADIO-AIBD :

30 RESSOURCES HUMAINES

COVID-19 : les mesures de prévention prises au niveau de l'ANSD

34 IN MEMORIAM

ADIEU: El Hadj Mamadou FAYE

35 PAGE DÉTENTE

Directeur de Publication
Babacar NDIR

Coordonateur de la Rédaction
Gnagna SIDIBE

Comité de rédaction
Ndeye Fatou Coulibaly
Alain F. Diatta
Babacar S. Diatta
Awa Diop
Sophie Diop
Ndiouma Faye
Saliou Faye

Absa Kane
Arame Laye Ngom

Correcteurs
Mamadou BAH
Gnagna Sidibé
Awa DIOP

Crédits photos
Cellule Communication ANSD

Montage, infographie et impression
La Rochette



Mbaye Faye

Directeur de la Direction des Statistiques économiques et de la comptabilité nationale

La Pandémie de la Covid-19, dont le premier cas a été enregistré en Chine en décembre 2019, a secoué l'économie mondiale dans son ensemble. Ce choc sanitaire a ralenti les activités de production dans tous les secteurs. En effet, les mesures prises pour limiter la chaîne de transmission de la maladie, à savoir la mise en place de gestes barrières, l'interdiction de toutes formes de manifestations, la limitation des

déplacements des personnes et la fermeture des frontières, ont engendré des difficultés dans la chaîne d'approvisionnement des produits et de la main d'œuvre et des perturbations économiques majeures.

Ces mesures ont conduit au ralentissement de l'offre, notamment au niveau des secteurs exposés tels que le transport aérien, l'hôtellerie, la restauration, etc. Cette baisse de l'offre a entraîné un repli de la demande et de l'investissement.

Face à ce choc mondial sans précédent, l'économie sénégalaise, très dépendante de l'extérieur, ne pouvait être épargnée. Conscient de cette situation, l'Etat du Sénégal pour apporter des réponses fortes, rapides et coordonnées, dès le début, a mis en place un plan de résilience économique et social avec un fonds de 1000 milliards de FCFA pour soulager les couches vulnérables et aider les secteurs en difficulté à traverser la crise. En outre, pour favoriser une bonne reprise des activités à moyen terme, un plan de relance de l'économie devrait être mis sur pied.

Pour bien calibrer ce plan, les autorités devaient prendre en compte plusieurs questions en l'occurrence : quels sont les secteurs les plus affectés par la pandémie ? Quelle est l'ampleur du choc sur la situation économique des entreprises en termes de chiffre d'affaires et d'emploi ? Quels sont leurs besoins de financement à court, moyen et long termes ? Quelles sont leurs intentions d'investissements ? Etc.

Ainsi, afin d'appréhender les réponses à ces questions, notamment celles relatives aux conséquences de la pandémie de la covid-19 sur l'activité économique, aux intentions d'investissement des entreprises ainsi qu'à leurs besoins de financement pour la relance, l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie, en partenariat avec le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, a réalisé une enquête auprès des entreprises du secteur formel.

A cet égard, il s'est agi de façon plus spécifique de :

- recenser les intentions d'investissements selon les types d'entreprises et les secteurs d'activités ;
- identifier et mesurer le niveau d'investissement et les besoins de financements ;

- cerner les conséquences de la pandémie à travers son impact réel ou potentiel sur :
 - l'activité des entreprises formelles ;
 - l'emploi ;
 - l'offre de biens et services ;
 - le chiffre d'affaires.
- identifier les mesures de relance post Covid-19 pour permettre aux entreprises de faire face à la crise et de limiter les effets néfastes de la pandémie.

En raison du contexte lié à la pandémie, les méthodes traditionnelles de collecte, telle que l'administration d'un questionnaire en face-à-face, ne pouvaient pas être mises en œuvre. Ainsi, l'opération a été réalisée en ligne avec une équipe de huit (8) enquêteurs sur un échantillon de 792 entreprises représentatif au niveau national.

La collecte a duré un mois à travers une plateforme accessible aux entreprises à partir du serveur de l'Agence.

Les enquêteurs avaient ainsi pour missions principales d'informer les entreprises, de les assister dans le remplissage des questionnaires, de contrôler la qualité des réponses fournies et d'effectuer des relances si nécessaire. Un guide de remplissage des questionnaires a été conçu à cet effet pour faciliter la collecte et la compréhension des concepts techniques utilisés dans l'étude.

A l'issue des opérations, un rapport d'enquête présentant les principaux résultats, les enseignements et les recommandations a été élaboré. Il constitue, encore une fois de plus, une importante contribution de l'Agence à l'analyse de l'impact de la pandémie sur l'activité économique et à la mise en place d'un programme d'appui aux entreprises, afin de redynamiser à moyen terme les activités de production dans les secteurs touchés par la crise sanitaire.

Par **Mbaye Faye**,
Directeur de la Direction des Statistiques
économiques et de la comptabilité nationale

Partenariat ANSD/ONP/AECID : Réception de matériels

L'Observatoire national de la Parité (ONP) et l'Agence espagnole pour la Coopération internationale et le Développement (AECID) ont mis à la disposition de quatre Services régionaux de la Statistique et de la Démographie de l'ANSD (Saint-Louis, Kaolack, Sédhiou et Kolda) un lot de matériels et d'équipements pour permettre à nos équipes régionales d'être plus opérationnelles. La cérémonie de remise symbolique a eu lieu le 3 septembre 2020 en présence de Madame Fatou Diop, Présidente de l'Observatoire national de la Parité, de Madame Belen Revelles, Coordonnatrice Générale de l'Agence espagnole pour la Coopération internationale et le Développement, et du Directeur Général de l'ANSD.

La collaboration avec l'ONP est la suite d'un partenariat qui est en cours depuis 2014. Ainsi, la convention de partenariat entre l'ANSD et l'ONP a permis de réaliser des activités communes comme l'élaboration de guides méthodologiques, la collecte des données et le renforcement des capacités pour le suivi de l'égalité femme-homme.

Lors de cette cérémonie, le Directeur Général de l'ANSD a remercié l'ONP pour ce don de matériels destiné aux Services régionaux de la Statistique et de la Démographie dans quatre régions. Ce matériel servira à la collecte et au traitement des données pour les besoins de l'élaboration du rapport régional sur l'égalité femme-homme. Il s'agit là d'une contribution significative pour l'amélioration de la prise en compte du genre dans la production statistique.

Ce don, d'une valeur de 18 millions de FCFA, est composé de :

- Motos Yamaha
- Ordinateurs PC + Ecrans
- Imprimantes
- Onduleurs
- Cartons de papier A4
- Bureaux avec retour
- Chaises visiteurs
- Chaises ministres
- Splits
- Fontaines à eau
- Divers consommables



Qu'est ce que le Projet de mise en place d'une plateforme « Open Data » régionale ?

Ce projet consiste en un déploiement de la plateforme de données ouvertes de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) au niveau de toutes les régions du Sénégal. Il s'agit notamment d'étendre la plateforme Open Data du Sénégal disponible sur le lien <http://senegal.opendataforafrica.org> à l'ensemble des régions du Sénégal. Ce qui permettra de promouvoir l'utilisation des statistiques par les autorités et élus locaux dans la prise de décision, tout en renforçant la production statistique régionale. Ainsi, l'accès aux statistiques territoriales sera facilité et la coordination statistique régionale améliorée. En effet, la participation de l'ANSD dans tout le processus garantit la fiabilité et la disponibilité des données et renforce la confiance des utilisateurs.

L'acte III de la décentralisation a accentué le besoin pour les pouvoirs publics et les acteurs locaux de disposer d'informations statistiques fiables, plus détaillées, plus fines et plus désagrégées. Ces informations constituent :

- un support indispensable d'aide à la décision ;
- un appui aux nouvelles dynamiques territoriales de décentralisation ;
- une aide à la formulation de stratégies de développement économique et social ;
- un moyen de suivi et d'évaluation des objectifs.

C'est dans ce sens qu'il est important de disposer de statistiques accessibles à tous les utilisateurs du niveau régional et infrarégional.

Le projet est né de la fusion d'une demande de création d'une base de données pour la conférence territoriale d'harmonisation exprimée par la région de Tambacounda en 2012 et du souhait du Conseiller à l'Action régionale de l'ANSD de disposer d'une page pour chaque région dans la plateforme Open Data du Sénégal. Cependant, sa concrétisation fut retardée en raison des deux grands projets de recensement que l'ANSD mettait en œuvre : Recensement général de la Population de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) et Recensement général des Entreprises (RGE). Ainsi, le projet de mise en place de l'ODP régionale est finalement dans le plan d'action de la deuxième Stratégie nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2019-2023).

De façon concrète, l'ODP régionale sera élaborée à partir d'une base de données contenant la plupart des indicateurs socioéconomiques sur les régions. Ces indicateurs seront extraits des rapports sur la Situation économique et sociale régionale (SESR) des régions, des revues annuelles conjointes et des rapports de suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ainsi, il a été demandé à chaque région de choisir deux chapitres dans la SESR, d'en identifier les indicateurs à présenter dans l'ODP et de définir les métadonnées qui leur sont associés. En plus, les indicateurs désagrégés issus des différentes enquêtes de l'ANSD et ceux de la Banque de données économiques et financières (BDEF) viendront enrichir la plateforme.

La phase pilote sera mise en œuvre dans la région de Tambacounda par une cellule régionale chargée de l'administration de la plateforme. De plus, la vulgarisation de la plateforme auprès des élus et des autres utilisateurs sera faite par la cellule régionale.

A l'issue de la mise en œuvre de toutes les phases du projet, les résultats suivants sont attendus :

- Les statistiques pertinentes de la région sont accessibles (à partir d'une seule plateforme) ;
 - la disponibilité et la qualité des statistiques régionales sont améliorées ;
 - les décideurs locaux et les autres utilisateurs accèdent facilement aux données territorialisées ;
 - la coordination statistique régionale est renforcée.
- Parallèlement, les différents produits attendus sont :
- la base de données des indicateurs socioéconomiques de la région ;
 - le tableau de synthèse régional des réalisations physiques et financières année N-1 /année N par secteur ;
 - la cartographie des investissements par collectivités territoriales (département et communes) prévus en Année N+1 ;
 - la matrice des intervenants par collectivité territoriale ;
 - la matrice des réalisations année N-1/année N par collectivité territoriale ;
 - la cartographie des réalisations année N-1/année N ;
 - la matrice des investissements prévus en N+1 par collectivité territoriale, département, arrondissement et collectivité locale.

Le projet ODP régionale est financé par PARIS21 à travers son initiative « 2020 Trust Initiative ».



ENSAE: ENQUETE SUR LES EFFETS DE LA PANDEMIE DE COVID19 SUR LES LYCEES, LES INSTITUTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES APPRENANTS DE LA REGION DE DAKAR.

L'humanité est frappée dès l'entame de l'année 2020, par une crise sanitaire sans précédent engendrée par un nouveau coronavirus appelé SARS-CoV-2. Très rapidement, le virus s'est propagé et le Sénégal n'a pas été épargné, enregistrant à la date du 07 septembre 2020, 14 014 cas positifs dont 10 037 guéris et 291 décédés¹.

Face à cette situation exceptionnelle, le gouvernement du Sénégal a très tôt pris des mesures fortes pour freiner la propagation de la maladie, notamment la fermeture des écoles. Ces mesures ont suscité plusieurs interrogations sur les capacités du système éducatif à assurer la continuité pédagogique. Il s'avère alors opportun de mener une enquête permettant d'appréhender les conséquences de la covid-19 en milieu scolaire.

L'objectif général de cette enquête est d'évaluer les effets de la pandémie de covid-19 sur les lycées, les instituts d'enseignement supérieurs et les apprenants de la région de Dakar, et de cerner leurs stratégies d'adaptation.

L'enquête couvre l'ensemble des instituts privés d'enseignement supérieur, les universités publiques et un échantillon de 132 lycées (publics et privés) de la région de Dakar. Dans un souci de prendre en compte tous les acteurs du système, la population cible a été scindée en deux groupes : d'une part, les étudiants des instituts d'enseignement supérieurs et les élèves des classes de terminale, et d'autre part,

les administrations des établissements d'enseignement supérieur et des lycées de l'échantillon. Ainsi, l'enquête se déroulera en deux phases. Durant la première phase, les établissements d'enseignement supérieurs feront l'objet d'un recensement.

A la seconde phase, un sondage stratifié avec allocation proportionnelle a permis de retenir les établissements d'enseignement secondaire à enquêter. Les instituts et lycées serviront d'Unités Primaires pour les élèves et étudiants qui seront considérés comme unités secondaires. Au final, le plan d'échantillonnage a permis de retenir 245 établissements (du secondaire et enseignement supérieur) et un total de 2450 élèves et étudiants à enquêter.

En raison de la situation sanitaire actuelle qui exige le respect des règles barrières portant sur la distanciation physique et la restriction de mobilité, l'enquête téléphonique a été privilégiée. Les interviews seront en français ou langues locales et les informations seront collectées par la méthode CATI (Computer Assisted Telephone Interview), à travers le logiciel CSPro. La collecte des données est prévue sur 10 jours et va mobiliser 122 enquêteurs organisés en 27 équipes.

Au terme de cette enquête, un rapport descriptif permettra de ressortir les premiers éléments d'analyse en rapport avec les objectifs de l'enquête.



¹Source : Données issues des communiqués du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale

Enquête sur les intentions d'investissement post covid-19 des entreprises formelles

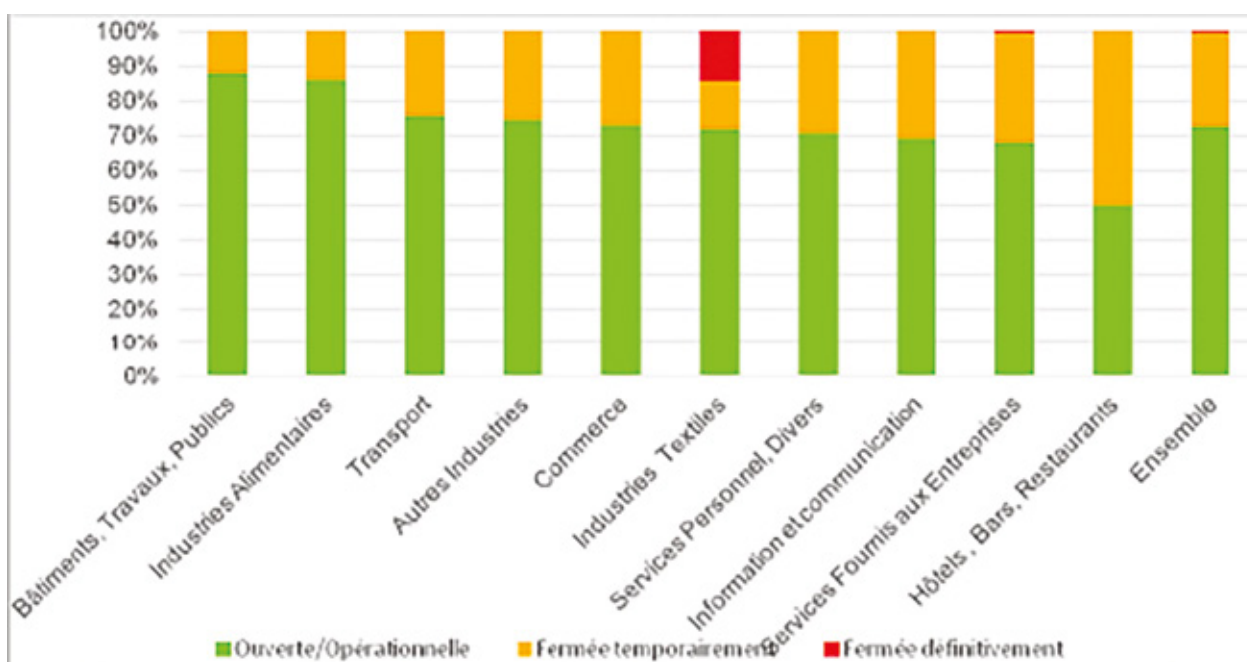
La pandémie de la covid-19 a des répercussions sanitaires, économiques et financières à l'échelle mondiale. Pour faire face à cette pandémie, endiguer sa propagation et limiter ses effets sanitaires, sociaux et économiques, le Gouvernement a pris des mesures d'urgence. Ainsi, dans le cadre de la relance post covid-19, l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), en partenariat avec le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC), a réalisé une enquête auprès des entreprises du secteur formel, afin de recueillir leurs intentions d'investissement.

L'enquête sur les intentions d'investissement post covid-19 des entreprises permet, à partir d'un questionnaire aussi bien qualitatif que quantitatif, de mesurer l'impact réel ou potentiel de la pandémie ainsi que de recueillir les besoins en fonds de roulement et les intentions d'investissement en vue de mettre en place un mécanisme de financement adéquat des entreprises. L'échantillon de 792 unités a été construit à partir de la base du Centre unique de Collecte de l'Information (CUCI) qui enregistre les unités ayant déjà au moins une fois déposé un état financier à l'ANSD. Trois strates (petites entreprises, moyennes entreprises, grandes entreprises) ont été retenues sur la base du chiffre d'affaires, conformément à la définition retenue dans le Projet de loi portant sur le développement des Petites et Moyennes Entreprises et la Modernisation de l'économie. Chaque strate est constituée de secteurs d'activités utilisés dans le cadre de l'élaboration de la Banque de données économiques et financières (BDEF) publiée régulièrement, chaque année, par l'ANSD.

Compte tenu du contexte de lutte contre la pandémie liée à la Covid-19, la méthode d'interrogation en ligne ou Interview personnelle assistée par Internet (WAPI) a été utilisée.

L'enquête a donné divers enseignements. En effet, il ressort des résultats que l'arrêt momentané d'activités a été constaté auprès de 27,4% des entreprises formelles et touche notamment les petites unités (30,9%). Le phénomène est plus ressenti dans les secteurs des hôtels, bars et restaurants (50,2%), des services fournis aux entreprises (31,7%), des services personnels et divers (29,7%), du commerce (27,2%), des autres industries (25,5%) et des transports (24,3%). Il est motivé par la fermeture des frontières (36,6%), la fermeture des marchés, des écoles et des universités (33,0%), le problème de financement (32,0%), le problème d'approvisionnement en matières premières (28,0%) et les difficultés d'écoulement de la production (21,7%).

Graphique 1 : Répartition des entreprises selon la situation et le secteur d'activités

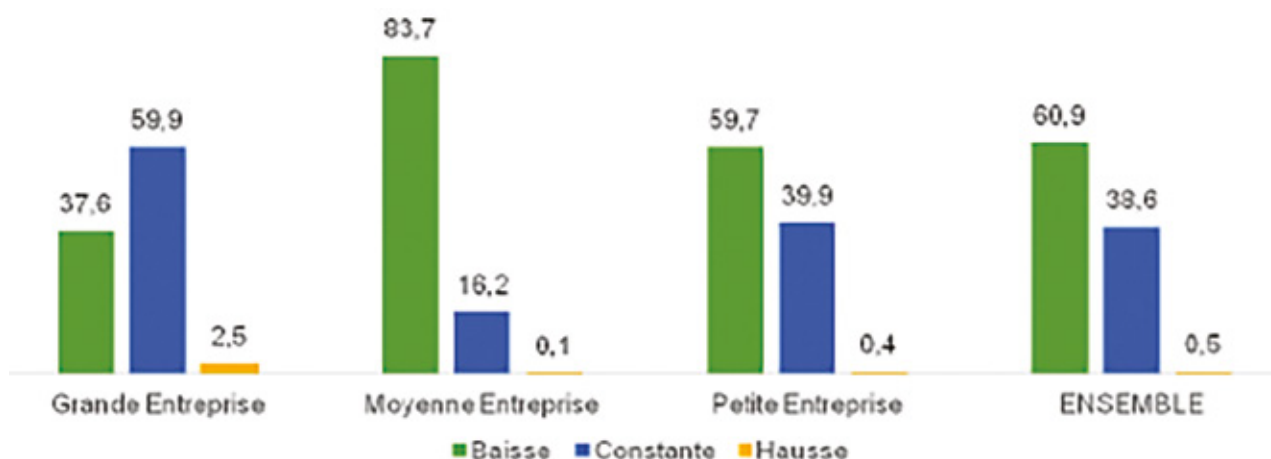


Source : ANSD/ Enquête sur les intentions d'investissement post covid-19, 2020

A défaut de fermer momentanément, 5,4% des entreprises ont changé d'activité depuis mars 2020 pour s'adapter à la crise. Ce sont essentiellement les petites entreprises et les moyennes entreprises qui sont concernées par ce changement de branche d'activité. Près de la moitié (49,6%) des entreprises qui ont changé d'activité se sont orientées vers le commerce contre 42,7% vers les activités de services de soutien et de bureau. Les petites entreprises sont les plus nombreuses à s'orienter vers le commerce (51,4%) et les activités de services de soutien et de bureau (44,7%).

Concernant l'évolution de l'activité, 60,9% des entreprises ont enregistré un repli des quantités produites. Cette baisse touche 59,7% des petites entreprises, 83,7% des moyennes entreprises et 37,6% des grandes entreprises. Pour les entreprises dont l'activité a évolué, 38,5% ont enregistré un repli situé entre 25% et 50% de la quantité produite. Elles représentent 25,0% à avoir subi un abaissement de moins de 25% de la quantité produite. Quant aux entreprises qui ont connu un fléchissement des quantités produites entre 50% et 75%, elles représentent 28,4% des entreprises ainsi impactées. Quant au reste des entreprises (7,3%), elles ont enregistré une chute de la quantité produite de plus de 75%.

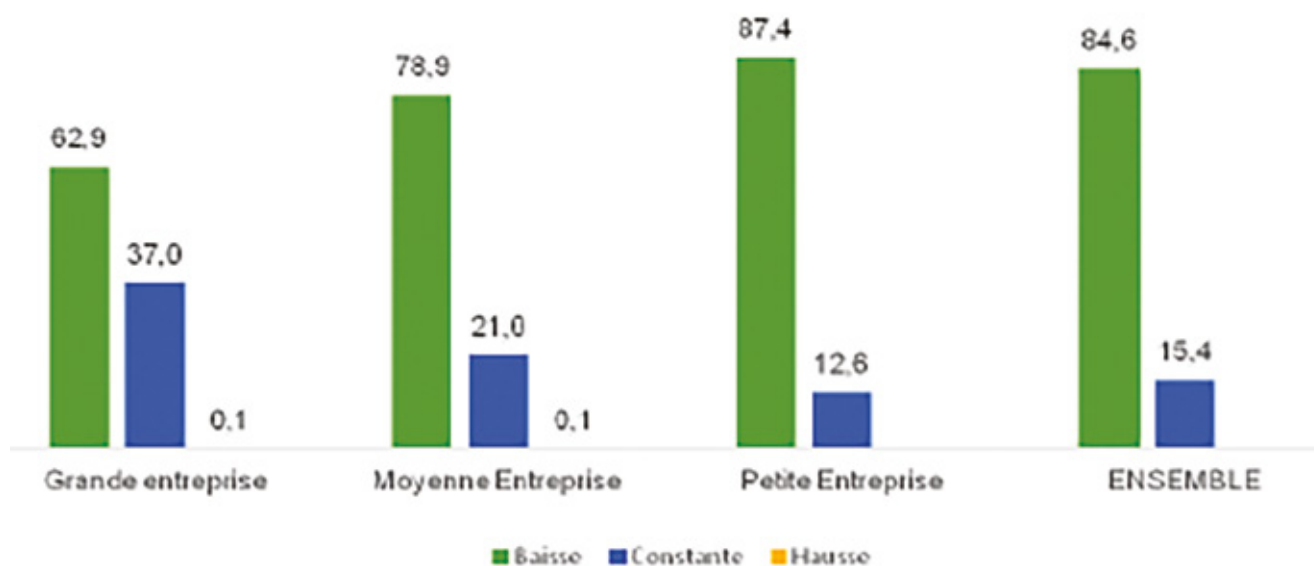
Graphique 2 : Répartition des entreprises par évolution des quantités produites selon la taille de l'entreprise (%)



Source : ANSD/ Enquête sur les intentions d'investissement post covid-19, 2020

Pour le chiffre d'affaires, 84,6% des entreprises ont connu un fléchissement contre 15,4% qui ont observé une stagnation. La baisse concerne 62,9% des grandes entreprises, 78,9% des moyennes entreprises et 87,4% des petites entreprises. Près de deux entreprises sur cinq (39,3%) dont le chiffre d'affaires a évolué ont connu un retrait entre 25% et 50% des ventes, contre 30,6% à avoir subi une baisse entre 50% et 75% des ventes. Les grandes entreprises (45,8%) ont surtout enregistré des abaissements de moins de 25% dans les ventes. En revanche, pour les moyennes (54,2%) et les petites entreprises (37,8%), elles ont davantage enregistré une dégradation entre 25% et 50% dans leurs ventes.

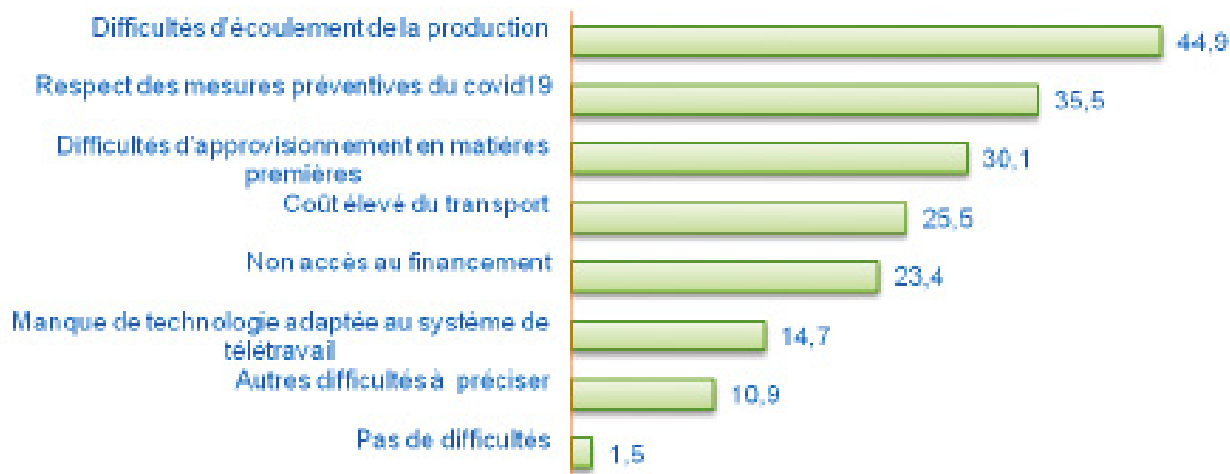
Graphique 3 : Répartition des entreprises par niveau d'évolution des ventes selon la taille (en %)



Source : ANSD/ Enquête sur les intentions d'investissement post covid-19, 2020

Par ailleurs, les canaux de transmission de la pandémie sont essentiellement les difficultés d'écoulement de la production (44,9%), le respect des mesures préventives de la covid-19 (35,5%), l'approvisionnement en matières premières (30,1%), les difficultés liées au coût élevé du transport (25,5%) et celles relatives à l'accès au financement (23,4%). Le problème d'écoulement de la production affecte toutes les entreprises mais, selon la taille, il touche plus les moyennes entreprises (53,2%) et les grandes entreprises (49,5%).

Graphique 4 : Répartition des entreprises par type de difficultés (en %)



Source : ANSD/ Enquête sur les intentions d'investissement post covid-19, 2020

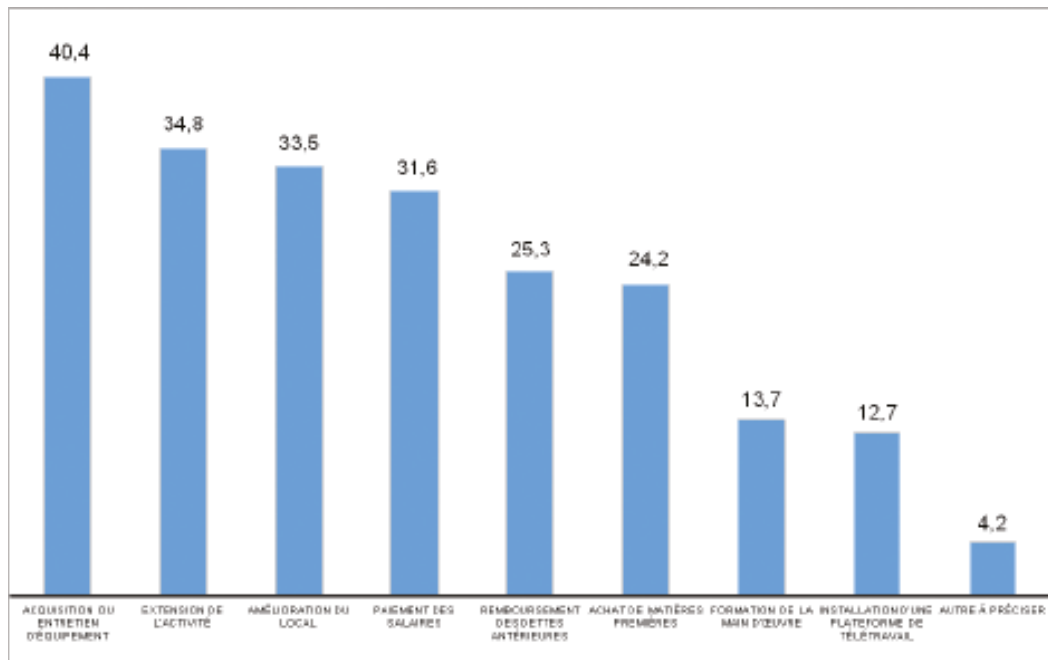
Ces difficultés ont eu comme principales conséquences le manque de liquidités ou de financement (61,3%), la réduction de la production/vente (52,1%) et la diminution du personnel (28,5%). Le manque de liquidité ou de financement affecte 64,6% des petites entreprises, 50,9% des moyennes entreprises et 38,4% des grandes entreprises. La réduction de la production ou des ventes touche 53,5% des petites entreprises, 49,8% des moyennes entreprises et 39,3% des grandes entreprises. Quant à la diminution du personnel, elle concerne 31,2% des petites entreprises, 12,6% des moyennes entreprises et 24,0% des grandes entreprises.

L'analyse de l'évolution de l'effectif du personnel révèle que 71,5% des entreprises ont conservé leur main d'œuvre. La baisse du personnel permanent a été enregistrée dans moins d'un quart des entreprises (20,5% pour les hommes et 16,1% pour les femmes) tandis que celle des saisonniers a été notée dans près du tiers des unités (21,4% pour les hommes et 31,2% pour les femmes). Le niveau de baisse est relativement faible avec moins de 3 travailleurs permanents en moyenne pour 44,7% des entreprises. La baisse de l'effectif des permanents a été plus notée dans les petites entreprises (21,5% pour les hommes, 16,8% pour les femmes), tandis que celle des saisonniers a été plus observée dans les moyennes entreprises (25,3% pour les hommes et 25,8% pour les femmes).

S'agissant des besoins de financement à court terme, les résultats montrent que 40,4% des entreprises ont eu cette difficulté pour les acquisitions ou les entretiens d'équipements, 34,8% pour l'extension de l'activité, 33,5% pour l'amélioration des locaux et 31,6% pour le paiement de salaires. Les besoins de financement à court terme des industries portent sur l'achat de matières premières, ceux des BTP, hôtels, bars et restaurants sur le paiement des salaires, ceux du commerce et des transports sur l'acquisition ou l'entretien d'équipement, et ceux des services fournis aux entreprises et des services personnels sur l'amélioration des locaux.

La valeur moyenne des besoins de financement à court terme est de 1,1 milliards pour les grandes entreprises, 215 millions pour les moyennes et 33 millions pour les petites entreprises.

Graphique 5 : Répartition des entreprises par type de besoin de financement (en %)



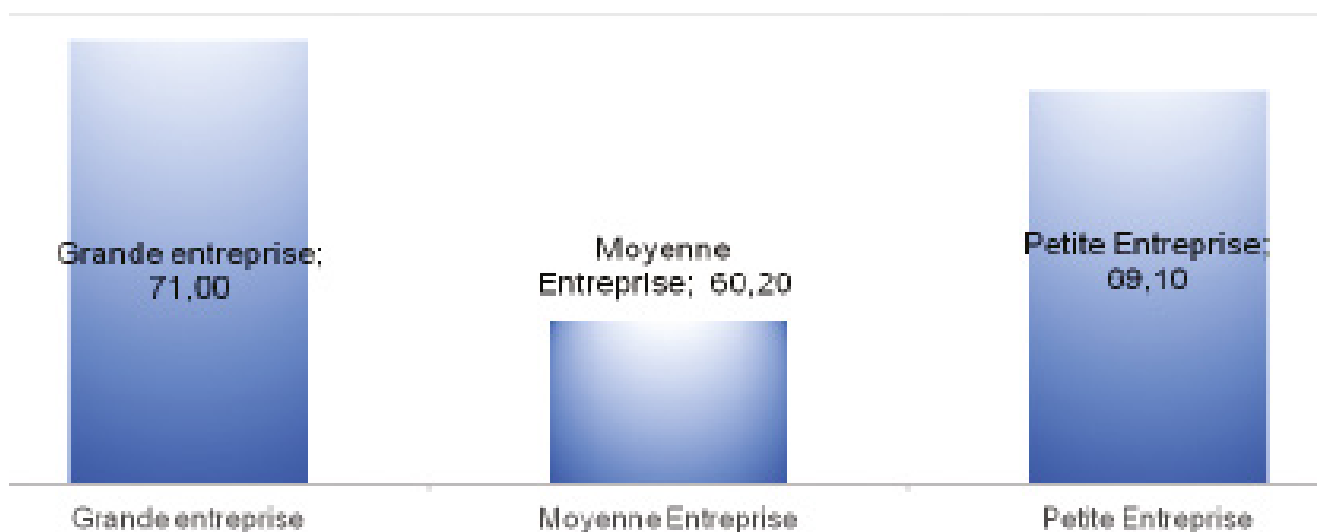
Source : ANSD/Enquête sur les intentions d'investissement post covid-19, 2020

Tableau 1 : Répartition des entreprises par type de besoin selon la taille (en %)

	Grande entreprise	Moyenne entreprise	Petite entreprise	Total
Achat de matières premières	16,6	31,2	23,9	24,2
Amélioration du local	4,2	23,9	36,5	33,5
Acquisition ou entretien d'équipement	16,7	31,5	42,9	40,4
Paiement des salaires	25,5	37,3	31,4	31,6
Formation de la main d'œuvre	7,8	13,6	14,1	13,7
Remboursement des dettes antérieures	26,4	36,9	24,5	25,8
Extension de l'activité	9,5	29,2	37,1	34,8
Installation d'une plateforme de télétravail	4,8	8,0	13,8	12,7
Autres besoins de financement	4,5	5,9	8,9	8,4

Quant aux intentions d'investissement, 68,4% des entreprises ambitionnent d'investir après la pandémie. Ce taux est supérieur à 65,0% dans l'essentiel des secteurs d'activités sauf celui des services personnels où il est ressorti à 50,1%. Par rapport à la taille, il est de 71,0% pour les grandes entreprises, 60,2% pour les moyennes et 69,1% pour les petites. Les prévisions d'investissement portent essentiellement sur l'acquisition de matériels informatiques ou de logiciels (41,8%), la machinerie, les équipements et les véhicules (36,5%), la formation des employés et le recrutement (35,9%), le développement de site web et le e-commerce (34,4%) et la construction et la rénovation (33,4%). Les grandes entreprises (45,5%) et les moyennes (58,9%) comptent investir davantage dans la machinerie, les équipements et les véhicules tandis que les petites unités (43,0%) souhaitent le faire dans l'acquisition de matériels informatiques ou de logiciels.

Graphique 6 : Répartition des entreprises par intention d'investissement selon la taille (en %)



Source : ANSD/ Enquête sur les intentions d'investissement post covid-19, 2020

La valeur moyenne des intentions d'investissement est de 1,5 milliards pour les grandes entreprises, 216 millions pour les moyennes et 36 millions pour les petites entreprises.

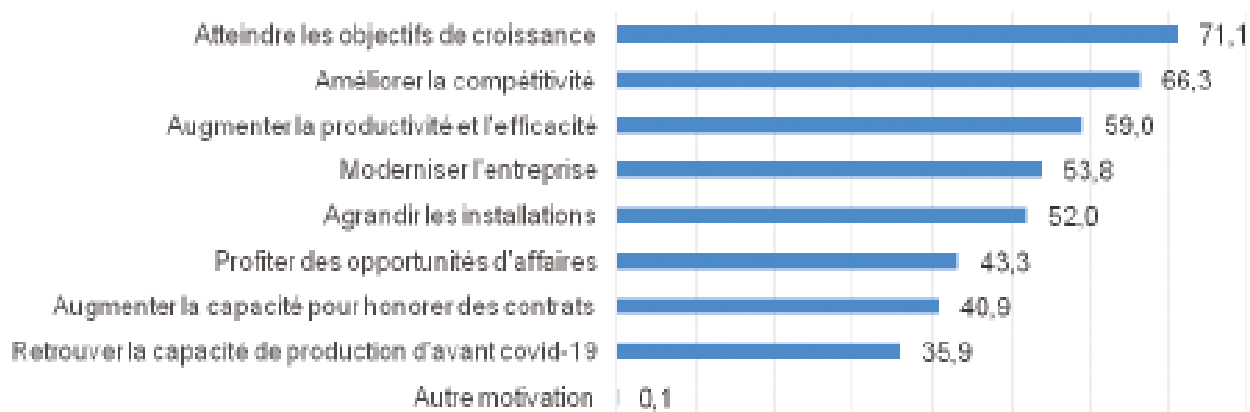
Graphique 7 : Montants moyens des investissements prévus à court terme selon le besoin (en millions FCFA)



Source : ANSD/ Enquête sur les intentions d'investissement post covid-19, 2020

Les investissements sont motivés, en grande partie, par l'atteinte des objectifs de croissance (71,1%), l'amélioration de la compétitivité (66,3%), l'augmentation de la productivité ou de l'efficacité (59,0%) et la modernisation de l'entreprise (53,8%). Les intentions d'investissement des grandes entreprises sont plus motivées par l'amélioration de la compétitivité alors que celles des PME sont plus expliquées par l'atteinte des objectifs de croissance.

Graphique 8 : Répartition des entreprises par motivation d'investissement (en %)

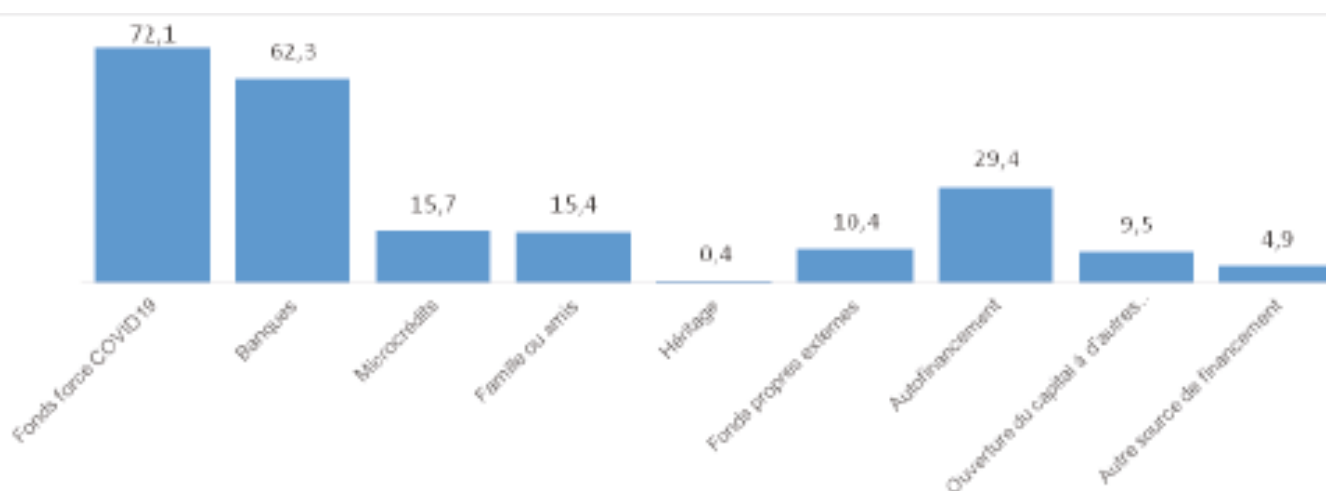


Source : ANSD/ Enquête sur les intentions d'investissement post covid-19, 2020

Parmi les entreprises qui ont l'intention d'investir, 9,7% ont déjà obtenu une partie ou la totalité du financement. Selon la taille, elles représentent 16,3% dans les grandes entreprises, 9,7% dans les petites entreprises et 5,1% dans les moyennes entreprises.

Les sources de financement ciblées par les entreprises ayant l'intention d'investir sont principalement le fonds Force covid-19 (72,1%), les banques (62,3%) et l'autofinancement (29,4%). Si les grandes entreprises (70,0%) et les moyennes (75,9%) ciblent majoritairement les banques, les plus petites misent plutôt sur le fonds covid-19 (74,3%).

Graphique 9 : Répartition des entreprises ayant l'intention d'investir selon la source de financement ciblée



Source : ANSD/ Enquête sur les intentions d'investissement post covid-19, 2020

Les entreprises ayant l'intention d'investir ont, pour la plupart, un business plan (63,4%). Elles représentent 55,2% dans les grandes entreprises, 64,1% dans les petites entreprises et 60,5% dans les moyennes entreprises.

Les principaux freins à l'investissement pourraient être, pour l'essentiel, le manque d'aide du Gouvernement (66,1%), l'insuffisance de fonds générés par l'entreprise (62,2%) et l'incertitude sur l'horizon de la covid-19 (40,1%). Pour les PME, c'est le manque d'aide du Gouvernement qui est le principal frein tandis que pour les grandes entreprises, c'est l'insuffisance de fonds générés par l'entreprise.

Tableau 2 : Freins aux intentions d'investissements selon la taille (en %)

	Grande entreprise	Moyenne entreprise	Petite entreprise	Ensemble
Manque de confiance en l'économie	32,2	19,9	32,6	31,5
Manque de personnel qualifié	15,1	10,6	19,1	18,1
Manque de fonds générés par l'entreprise	29,7	50,7	65,5	62,2
Risque associé aux projets d'investissement	28,6	11,7	12,2	13,1
Faible demande pour les biens et services	16,1	16,3	28,8	27,0
Manque d'aide gouvernementale (subventions)	48,5	47,0	69,2	66,1
Retrait des associés	0,4	0,5	0,1	0,1
Courte échéance des prêts	20,2	20,8	30,7	29,3
Prêts en cours	12,3	22,7	18,1	18,1
Incertitude sur l'horizon du COVID19	54,3	41,9	39	40,1
Réticence des institutions financières face à l'horizon incertain du COVID19	26,4	39,5	38,3	37,7
Projet jugé trop risqué par les institutions financières	3,2	2,9	3,1	3,1
Garanties insuffisantes	13,6	9,4	31	28,1
Croissance jugée trop faible par les institutions financières	6,2	3,9	9,0	8,4
Dossier de crédit défaillant	0,0	1,5	1,9	1,7
Autres freins ou obstacles à l'investissement	1,8	0,0	0,4	0,5

Source : ANSD/ Enquête sur les intentions d'investissement post covid-19, 2020

En termes d'adaptation pour faire face à la pandémie, les stratégies les plus utilisées par les entreprises sont : la réduction des charges (65,4%), le renforcement de la proximité avec les clients (30,8%), la sollicitation d'un prêt (26,9%) et la sollicitation d'une aide (18,4%). Ces quatre stratégies d'adaptation restent les plus adoptées indépendamment de la taille des entreprises et du secteur d'activité

Tableau 3 : Proportion d'entreprises par stratégie d'adaptation mise en place pour faire face à la pandémie de la covid-19 selon la taille (en %)

	Grande entreprise	Moyenne entreprise	Petite entreprise	Ensemble
Solliciter de l'aide	34,8	17,8	29,6	28,6
Diversifier les produits	13,4	10,9	19,3	17,8
Réduire les charges	62,1	61,9	66,2	65,4
Renforcer la proximité avec les clients	50,9	23,5	30,1	30,8
Solliciter un prêt	29,3	23,1	27,2	26,9
Sous-traiter avec d'autres entreprises	10,5	4,7	6,8	6,8
Changer d'activité	0,0	0,0	2,1	1,7
Délocaliser le lieu de l'unité	0,0	0,0	5,5	4,5
Rééchelonner un prêt existant	11,3	9,7	15,8	14,8
Autres	6,9	17,6	7,2	8,4

Source : ANSD/ Enquête sur les intentions d'investissement post covid-19, 2020

Les mesures de relance et de riposte dont les entreprises ont bénéficié sont essentiellement les mesures fiscales (28,8%) et le report d'échéance des prêts (9,7%) et ce, quels que soient la taille et le secteur d'activité.

Pour les responsables d'entreprises, les mesures de riposte supplémentaires qui pourraient être prises par le Gouvernement sont les facilités dans l'obtention de prêts (53,3%), les subventions d'exploitation (48,9%) et la gratuité du paiement du loyer, de l'eau ou de l'électricité (47,4%). Les responsables des grandes entreprises (46,2%) et des moyennes entreprises (41,9%) sont plus favorables aux subventions d'investissement, tandis que ceux des petites entreprises (55,7%) souhaitent surtout que l'obtention de prêts leur soit facilitée.

Tableau 4 : Répartition des entreprises suivant les mesures de riposte supplémentaires pouvant être prises par le Gouvernement selon la taille de l'entreprise (en %)

Mesures	Grande entreprise	Moyenne Entreprise	Petite Entreprise	Ensemble
Distribution d'intrants aux entreprises	3,4	18,4	17,8	17,0
Gratuité du paiement du loyer, de l'eau ou de l'électricité	38,4	36,9	49,2	47,4
Réduction du coût d'accès à l'internet	16,4	18,8	30,5	28,6
Mise en place d'une plateforme de télétravail pour les entreprises	3,8	7,8	8,8	8,4
Subventions d'exploitation	46,2	41,9	49,9	48,9
Facilités dans l'obtention de prêts	38,9	40,9	55,7	53,3
Autres mesures	38,4	21,5	8,4	11,4

Source : ANSD/ Enquête sur les intentions d'investissement post covid-19, 2020

LA PAUVRETE MULTIDIMENSIONNELLE DANS LES PAYS DE L'UEMOA

Définie comme « une importante privation de bien-être » par la Banque Mondiale (2000), la pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui ne cesse de préoccuper aussi bien les gouvernements, les bailleurs de fonds, les acteurs de la société civile que les chercheurs. Son ampleur et ses impacts sociaux servent souvent de baromètre pour distinguer et classer les pays du monde selon le niveau de vie de leur population.

Dans certains pays du tiers monde, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, la question de la réduction de la pauvreté est au cœur des débats de politique économique. L'objectif d'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes figure au premier rang des objectifs de développement durable (ODD 1). Une des cibles de cet objectif est de « réduire de moitié d'ici 2030 au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays ».

Les Etats membres de l'Union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA) présentent les indices de développement humain les plus faibles selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). En outre, la Banque Mondiale les classe dans la liste des pays les plus pauvres au monde avec près de la moitié de leur population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1,25 dollars par jour et par personne.

Dans la littérature économique plusieurs définitions de la pauvreté sont proposées, et par conséquent différentes méthodes pour sa mesure et d'approches pour son analyse. Il est néanmoins possible de définir la pauvreté comme « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé de manière durable ou chronique des ressources, des moyens, des choix, de la sécurité et du pouvoir nécessaire pour jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. » (ONU). Elle peut aussi être définie comme « une situation illustrant une insuffisance des ressources matérielles (manque d'argent) et des conditions de

vie (logement, équipements, participation à la vie sociale et économique, etc.) ne permettant pas à des individus de vivre quotidiennement de façon digne selon les droits légitimes et vitaux de la personne humaine » (Coulibaly, 2007). Ces deux définitions font ressortir certains concepts importants en analyse de la pauvreté qui définissent ses diverses formes et approches de mesure telles que :

- La pauvreté monétaire liée aux ressources ;
- La pauvreté non monétaire liée à d'autres aspects comme les droits, les conditions de vie (logement, accès aux services sociaux de base, etc.) ;
- La pauvreté multidimensionnelle tenant compte aussi bien de la pauvreté monétaire que de celle non monétaire.

METHODOLOGIE ET RESULTATS

Au regard de cet aspect multidimensionnel de la pauvreté, nous avons choisi l'approche par les ensembles flous pour analyser la pauvreté dans les pays de l'UEMOA. Le choix de cette approche n'est pas fortuit car une des raisons est qu'elle s'approche plus de la réalité.

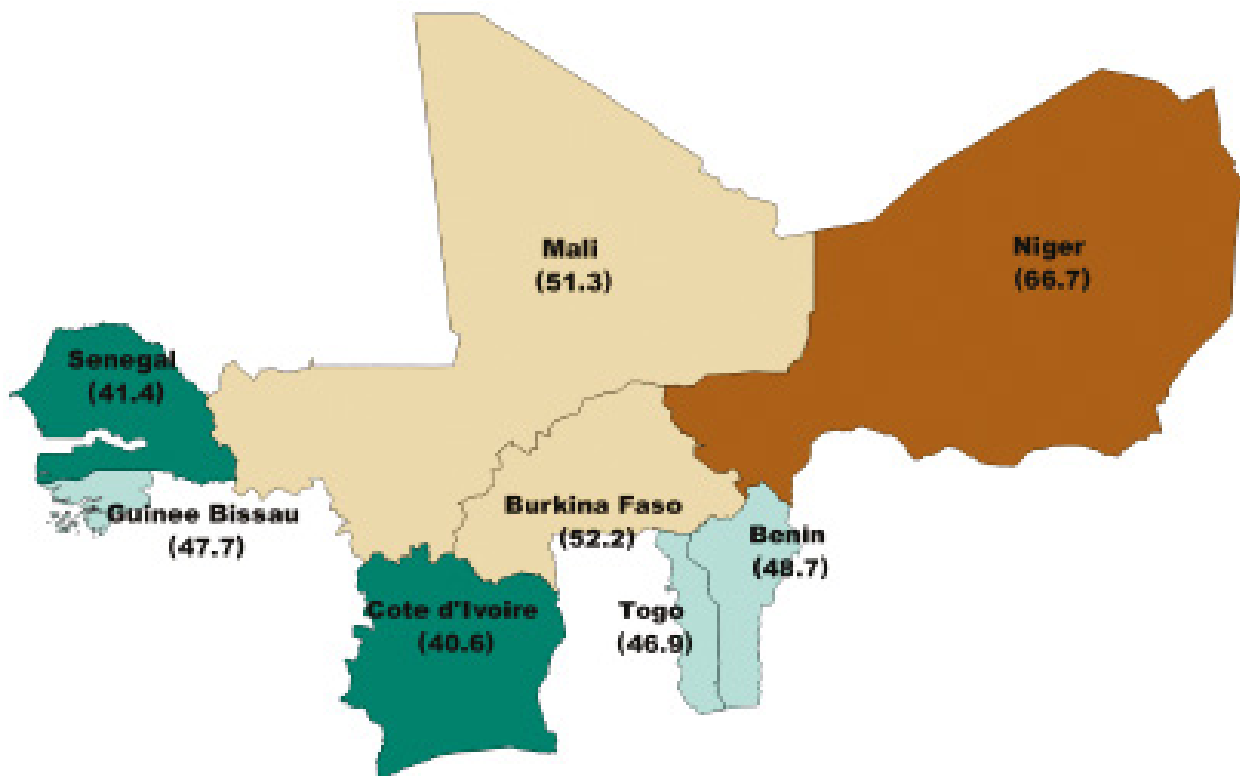
Il existe, en effet, des ménages ou individus qui, même n'étant pas en situation de privation au moment de l'enquête, sont tels qu'un choc pourrait les faire sombrer dans la pauvreté. De plus, l'indice construit est décomposable et permet d'identifier les groupes de la population ou les dimensions qui contribuent le plus à la pauvreté totale (Mussard et Alperin, 2005). Ces avantages font qu'aujourd'hui, de plus en plus de chercheurs utilisent cette approche pour analyser la pauvreté. La principale critique soulevée à l'encontre de cette approche concerne la subjectivité qui existe dans le choix des indicateurs de privation. Dans cette étude, les indicateurs retenus pour évaluer le niveau de vie des ménages ou leur privation sont :

- L'accès à l'eau potable (à travers les sources d'approvisionnement) ;
- L'accès à l'assainissement (à travers les types de toilettes, le mode d'évacuation des eaux usées) ;
- La promiscuité ;
- Le type de logement ;

- Le statut d'occupation du logement ;
- Le principal matériau pour le revêtement du toit, du mur et du bâtiment principal du logement ;
- La source d'énergie pour la cuisson ;
- La possession de biens durables ;
- L'accès à l'éducation pour les chefs de ménage.

L'indice « flou » de la pauvreté multidimensionnelle (IFPM) peut être obtenu en faisant une moyenne pondérée des ratios ou des proportions flous. Les premiers, pouvant être considérés comme des indices flous «individuels», s'interprètent comme les degrés de privation des ménages.

Près d'un ménage sur deux dans l'espace UEMOA vit dans une pauvreté multidimensionnelle.



Source : Calcul de l'auteur, données EDS 2016/2017

Les résultats obtenus montrent l'existence d'écart notoire de niveaux de pauvreté multidimensionnelle entre les pays de l'UEMOA. Le taux de pauvreté multidimensionnelle des ménages de l'UEMOA est de 49,6%. Cette vision d'ensemble sur la pauvreté globale cache toutefois de profondes disparités en fonction, d'une part, du pays ou milieu de résidence et, d'autre part, des caractéristiques du chef de ménage.

Les pays les moins pauvres au sein de l'UEMOA sont la Côte d'Ivoire et le Sénégal qui affichent respectivement des taux de pauvreté multidimensionnelle de 40,6% et 41,4%. Par contre, le Niger (66,7%), le Burkina Faso (52,2%) et le Mali (51,3%) sont les pays de l'UEMOA les plus pauvres. Les résultats de l'étude classent les pays de l'UEMOA en quatre catégories selon leur niveau de pauvreté multidimensionnelle : les pays les moins pauvres relativement (taux de pauvreté inférieur à 45%), ceux

moyennement pauvres (taux de pauvreté compris entre 45% et 50%), ceux pauvres (taux de pauvreté compris entre 50% et 60%) et ceux qui sont les plus pauvres (taux de pauvreté supérieur à 60%).

La première classe est composée des pays comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire et la seconde par le Bénin, le Togo et la Guinée Bissau. La troisième classe (les pays pauvres relativement) est composée des pays comme le Mali et le Burkina Faso. La dernière classe est composée du Niger qui est le pays le plus pauvre au sein de l'Union.

Par ailleurs, les résultats de l'étude montrent que les pays qui ont les taux de pauvreté les plus élevés ne contribuent pas forcément le plus au taux de pauvreté de la sous-région. La décomposition de l'indice de pauvreté multidimensionnelle en termes de contribution laisse apparaître que le pays qui contribue le plus au taux de pauvreté est le Niger avec une contribu-

tion de 8,4 points de pourcentage et suivi par le Bénin (8,2 points), le Burkina Faso (8,1 points) et le Sénégal (6,3 points). La Côte d'Ivoire contribue le moins au taux de pauvreté multidimensionnelle de la sous-région avec 4,1 points de pourcentage de contribution. Le Togo et la Guinée ont le même niveau de contribution à l'indice global de pauvreté, soit 4,3 points de pourcentage de contribution chacun.

Les ménages ruraux plus touchés par la pauvreté multidimensionnelle

Une analyse de la pauvreté selon le milieu de résidence montre que pour chaque pays de la sous-région, le taux de pauvreté est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Le niveau de pauvreté en milieu rural pour tous les pays de l'UEMOA est évalué à 59,1% contre 30,9% en zone urbaine (soit une différence de 28,2 points de pourcentage). Le taux de pauvreté des ménages du milieu rural de Côte d'Ivoire est moins élevé que ceux du milieu rural des autres pays de l'Union. En effet, près de 49,8% des ménages ruraux ivoiriens sont pauvres contre 51% pour le Sénégal, 76,1% pour le Niger, 60,2% pour le Burkina, 57% pour le Bénin, 58% pour la Guinée, 56% pour le Togo et 60% pour le Mali.

En prenant les ménages urbains des pays de l'UEMOA, ceux du Sénégal sont moins pauvres avec un indice de pauvreté multidimensionnelle de 22,6% contre 42,3% pour les ménages urbains du Niger et 36,4% pour ceux du Bénin.

La pauvreté touche plus les personnes vivant dans des ménages dirigés par des hommes

La prise en compte de la dimension genre dans l'analyse de la pauvreté permet de renseigner sur les disparités de niveaux de vie entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes. Les enseignements tirés de la littérature montrent que la relation entre la pauvreté et le genre n'est pas sans ambiguïté. D'une part, des études ont montré une présence plus prononcée des ménages dirigés par les femmes parmi les ménages les plus pauvres et tendent à insister sur la vulnérabilité et l'extrême pauvreté de ces derniers.

D'autre part, nous notons des positions plus nuancées de certains auteurs sur la féminisation de la pauvreté. Selon ces derniers, les études empiriques sur le niveau de pauvreté des ménages ne montrent toujours pas que le taux de pauvreté est plus prononcé chez les ménages dirigés par les femmes que chez ceux dirigés par les hommes. En effet, selon les résultats de l'enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal, les ménages dirigés par les hommes sont plus pauvres que ceux dirigés par les femmes (ESPS II, ANSD 2011). Ces résultats sont basés sur une analyse unidimensionnelle de la pauvreté, et avec

comme indicateur de bien-être les dépenses de consommation du ménage. Par ailleurs, dans les pays en développement, la relation entre la pauvreté et le genre n'est pas aussi perceptible que l'on pourrait le croire (Moser, 1989 ; Menjivar et Trejos, 1992 ; Willis, 1994) car les réalités diffèrent d'un pays à l'autre et à un niveau de pauvreté élevé.

Les résultats de notre étude révèlent que la pauvreté multidimensionnelle est plus importante chez les ménages dirigés par les hommes (50,6%) que chez ceux dirigés par les femmes (43,3%). Ce constat est le même pour chacun des pays de l'espace UEMOA à l'exception du Niger. Au Niger, la pauvreté est plus prononcée chez les ménages dirigés par les femmes que chez ceux dirigés par les hommes. Dans ce pays, le taux de pauvreté des ménages dirigés par les femmes est de 67,4% (pays ayant le niveau de pauvreté le plus élevé au sein de l'UEMOA) contre 66,7% pour les ménages dirigés par les hommes. En Côte d'Ivoire, le taux de pauvreté des ménages dirigés par les hommes est 41,3% tandis que celui des ménages dirigés par les femmes est de 36,7%. C'est au Sénégal où l'on a observé le taux de pauvreté le plus faible pour les ménages dirigés par les femmes (28,5%). Au Mali, le niveau de pauvreté des ménages dirigés par les hommes et celui des ménages dirigés par les femmes sont sensiblement les mêmes (51,4% pour les hommes contre 50,3% pour les femmes).

En somme, les pays de l'UEMOA sont très affectés par la pauvreté multidimensionnelle définie par les ensembles flous car la moitié de leur population vit dans cette forme de pauvreté structurelle. Avec l'analyse désagrégée de l'indice de pauvreté par dimension, l'étude révèle que le renforcement du capital humain et l'accès à l'eau et à l'assainissement restent les aspects les plus déterminants dans l'amélioration de la qualité de vie des ménages de l'union. Au-delà du niveau très faible de la consommation des ménages des pays de l'UEMOA, ces trois dimensions relatives au capital humain, à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement constituent des piliers à privilégier dans la lutte contre la pauvreté.

Le principal défi pour les pays de l'Union étant la satisfaction des besoins alimentaires, la promotion d'une éducation et formation de qualité, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et le développement d'infrastructures (économique, énergétique, transport etc.) dans ce contexte de forte croissance démographique. Des programmes de lutte contre la pauvreté, privilégiant un accès plus important des services sociaux de base, sont susceptibles de réduire substantiellement les privations multidimensionnelles et par conséquent amélioreraient les niveaux de vie des populations.

Par **Momath CISSE**

Coordonnateur de la Cellule de Gestion des Partenariats

Astou Dakono, Mme Ndiaye est une femme mariée et mère de trois enfants. Elle est née à Dakar, il y a un peu plus de cinquante ans avec des origines Bambara et Toucouleur de par son père et Sérère et Djolof-Djolof de par sa mère. Mme Ndiaye est statisticienne de profession et est à l'Agence depuis sa mise en place en 2006, après avoir travaillé dans la recherche et le développement dans le système américain. Actuellement, Astou occupe le poste de Conseiller du DG, en charge du Suivi évaluation de la performance.

Pour revenir sur son cursus, il faut savoir qu'après son Baccalauréat en série C au lycée John F. Kennedy, elle a rejoint sur concours l'Ecole nationale de Statistique et d'Economie appliquée (ENSEA) d'Abidjan, d'où elle est sortie Ingénieur des Travaux statistiques (ITS) en 1988. A son retour d'Abidjan, Astou Dakono a été acceptée en deuxième année à la faculté des Sciences économiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, où elle a eu sa Maîtrise en Sciences économiques option planification en 1991.

Mme Ndiaye est arrivée à l'ANSD en octobre 2006. Elle a fait une partie de son parcours à la Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale (DSECN) où elle a été tour à tour à la Division de la Comptabilité, des Synthèses et Etudes analytiques (DCNSEA) en tant que la responsable du secteur de la pêche. Astou a été en charge du secteur moderne et à la Division des Statistiques économiques (DSE) comme le chef du Bureau des Répertoires en 2013. Elle a aussi produit le rapport sur la Monographie sur la Pêche artisanale, a élaboré les Situations économiques et sociales (SES) de la pêche maritime sénégalaise (Editions 2006 à 2011) et a coordonné l'Etude monographique sur les Services Immobiliers du Logement à Dakar (EM-SILD).

Mme Ndiaye a également conduit les travaux de refonte du système d'immatriculation du NINEA, de l'application de saisie du Répertoire des entreprises du Centre unique de Collecte de l'Information (CUCI) et l'élaboration du schéma directeur du NINEA.

La nouvelle fonction de Mme Ndiaye en tant que conseiller du Directeur Général est un grand honneur pour elle et elle remercie le Directeur Général pour la confiance placée en sa personne. Cette nomination est un nouveau challenge pour elle puisqu'il s'agit d'apporter sa pierre à l'édifice.

En tant que conseiller du Directeur Général, Mme Ndiaye est en charge du suivi-évaluation. Dans ses nouvelles fonctions, elle a pour missions :

Mme Ndiaye Astou Dakono Conseillère du DG de l'ANSD



1. la conception et la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation en adéquation avec les missions et objectifs de l'ANSD ;
2. le suivi et l'évaluation de la performance de l'Agence, sanctionnés par des rapports d'étape ;
3. l'élaboration du contrat de performance ;
4. la participation à l'élaboration du plan stratégique de l'ANSD.

La responsabilité de Mme Astou Dakono est de veiller à l'atteinte des objectifs de performance de l'ANSD qu'ils soient techniques, de gestion ou de satisfaction des missions de service public. Pour atteindre ses objectifs, cela demande une certaine clairvoyance du rôle d'alerte inhérent, aux obstacles et potentiels défis. Cela demande de proposer des mesures alternatives pour que l'atteinte des objectifs soit conforme au contrat de performance. Selon Mme Ndiaye, son rôle demande d'avoir un esprit d'équipe du fait de son caractère transversal qui nécessite un travail en étroite collaboration avec les différentes directions et cellules de l'Agence.

Enfin, Mme Astou Dakono souligne que les statistiques sont le socle de la prise de décision. Elle demande aux lecteurs qu'ils soient producteurs, utilisateurs de données ou pas, de prêter une attention particulière à l'information statistique de qualité, et ce pour permettre à l'ANSD réaliser sa vision.

Propos recueillis par **Absa KANE**
CELCOM

COORDINATION STATISTIQUE

Appui de la Banque africaine de Développement pour la mise en œuvre de la troisième Stratégie nationale de Développement de la Statistique du Sénégal, définie sur la période 2019-2023

La Banque africaine de Développement (BAD), à qui le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine a confié, en janvier 2018, un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la deuxième stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique pour la période 2017-2026 (SHaSA 2), a fortement appuyé le Sénégal durant tout le processus de formulation de sa troisième Stratégie nationale de Développement de la Statistique (SNDS III).

En effet, la Stratégie nationale de développement de la statistique constitue la feuille de route pour le développement du système statistique national. Elle est au cœur de tous les agendas de développement statistique internationaux, régionaux et nationaux depuis l'adoption du Plan d'action de Marrakech en 2004. La SNDS est considérée comme la clé pour répondre aux défis statistiques des pays. Aussi, est-elle au cœur de toutes les stratégies statistiques régionales adoptées depuis 2014 notamment la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (2017-2026).

Cet appui s'est manifesté d'abord par une première mission exploratoire de la Banque africaine de développement qui a séjourné à Dakar du 13 au 17 mai 2019. La mission comprenait le Statisticien Principal de la BAD et Coordonnateur du Programme de la SNDS en Afrique, et le consultant international de la BAD recruté par la BAD pour fournir au Sénégal un appui technique à la conception de troisième SNDS.

L'objectif de la mission était de sensibiliser les différents acteurs du système statistique national et de mener un plaidoyer de haut niveau pour susciter l'engagement politique du Gouvernement sénégalais et celui des autres acteurs concernés.

A la suite de cette mission exploratoire, la Banque africaine de Développement a mis à la disposition du Sénégal trois (03) consultants nationaux, et procéder aux réaménagements nécessaires pour garantir l'accompagnement du consultant international sur toute la durée du processus d'élaboration de la Stratégie. Les activités détaillées qu'ils avaient à exécuter ainsi que la feuille de route ont été déterminées par le Comité technique des Programmes statistiques (CTPS) en liaison avec le Département des statistiques de la BAD.

Ainsi, le Département des Statistiques, à travers le Statisticien Principal de la BAD et Coordonnateur du Programme de la SNDS en Afrique, a pu assister physiquement à toutes étapes de validation technique des

différents rapports produits, de la phase diagnostique à la production du document final, en passant par la définition de la vision et des stratégies, et l'élaboration du plan d'action.

Le Sénégal a ainsi pu finaliser en un temps record sa troisième Stratégie nationale de développement de la statistique. Celle-ci repose sur une vision qui ambitionne de faire du SSN « Un système statistique national stable, cohérent, ouvert et satisfaisant aux besoins des utilisateurs ». Elle enjoigne ainsi l'ensemble des acteurs du SSN à s'engager à mieux anticiper les changements dans leurs pratiques, induits par les défis du 21^e siècle, à s'y préparer encore plus adéquatement et à collaborer de façon toujours plus étroite avec leurs partenaires publics, techniques et financiers, et privés. En vue de fournir aux administrations publiques, aux institutions régionales et internationales, aux entreprises et organisations non gouvernementales, aux médias, aux chercheurs et au public des informations statistiques de qualité et à jour se rapportant à l'ensemble des domaines de la vie de la nation, notamment économique, social, démographique, culturel et environnemental.

Aussi, outre le parachèvement de la réforme institutionnelle du SSN qui en est le socle stratégique, la nouvelle vision du SSN est-elle sous tendue par quatre piliers stratégiques ayant le socle stratégique comme support ; il s'agit du :

- pilier stratégique 1 : Développement de la production statistique en tenant compte du genre et de la territorialisation pour satisfaire les besoins en information des utilisateurs ;
- pilier stratégique 2 : Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation efficiente des statistiques et de la culture statistique ;
- pilier stratégique 3 : Modernisation de l'infrastructure statistique, transformation numérique et révolution des données ;
- pilier stratégique 4 : Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de statistique.

Couvrant la période 2019-2023, la SNDS III a été conçue suivant une approche participative et inclusive consistant en l'implication de toutes les parties prenantes du système statistique national (SSN) dans tous les aspects du processus de formulation. Le Comité technique des Programmes statistiques a procédé en décembre 2019 à sa validation technique.

Par **Gnagna SIDIBE, CELCOM**

INTERVIEW

DE MADAME MAGUETTE SARR GUEYE

DEMOGRAPHE



D Le comité de rédaction du Phare a choisi pour ce numéro 10 de s'entretenir avec Mme GUEYE Maguette Sarr, Cheffe du Bureau de l'état-civil et des projections démographiques, à la Direction des Statistiques démographiques et sociales (DSDS).

Le Phare : Bonjour Mme GUEYE, pourriez-vous s'il vous plaît vous présenter à nos lecteurs en quelques mots ?

Je voulais tout d'abord remercier l'équipe du PHARE d'avoir porté son choix sur mon humble personne. Mon nom c'est Maguette SARR. Je suis née et j'ai grandi à Gossas, un des départements de la région de Fatick. Je suis mariée et mère de deux enfants (un garçon de 6 ans et une fille de deux ans). Sur le plan professionnel, j'occupe le poste de cheffe du Bureau de l'Etat-civil et des Projections démographiques au niveau de l'ANSD depuis novembre 2019.

Le Phare : Pourriez-vous revenir plus en détail sur votre cursus scolaire et votre parcours professionnel ?

Tout mon cursus scolaire (élémentaire et secondaire), je l'ai passé dans la ville de Gossas. J'ai obtenu mon CFEE à l'école Samba Yomb Guillé MBODJI et mon baccalauréat au lycée Khar KANE. Après mon baccalauréat en 2006, j'ai été orientée au département de sociologie de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar où j'ai soutenu mon mémoire de maîtrise en 2011 portant sur les représentations sociales d'une catégorie stigmatisée à savoir les albinos. Les objectifs de ce mémoire étaient d'essayer de voir comment l'albinisme conduit une partie de la population de Dakar (cadre de l'étude) à se faire un ensemble de représentations sociales à l'égard des personnes qui en souffrent et comment ces représentations déterminent leur situation d'exclusion. Mais également il s'agissait d'analyser les actions

des pouvoirs publics et des ONG à travers les questions de prises en charge, d'éducation et d'assistance sociale.

A la suite de la soutenance, la même année (2011), j'ai été reçue au concours de l'Institut de Formation et de Recherche démographiques qui se trouve à Yaoundé (Cameroun) où j'ai obtenu mon Master professionnel en Démographie en 2013 ; période qui a coïncidé avec le Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE).

Un mois après avoir obtenu mon diplôme à Yaoundé, j'ai été recrutée à l'ANSD comme prestataire, assistante du Coordonnateur technique régional (CTR) de Fatick et affectée dans le Département de Gossas pour y superviser les activités du recensement.

A la fin de la collecte et quelques mois plus tard, un contrat de Chargée d'études Senior m'a été proposé par l'ANSD. A partir de là, j'ai eu à travailler dans le traitement des données du RGPHAE ainsi que la production du rapport. J'ai également travaillé dans d'autres enquêtes réalisées au niveau de la Direction des Statistiques démographiques et sociales mais aussi dans le traitement des demandes interne et externe de données. J'ai également participé à la production des projections démographiques sur la période 2013-2063 et coordonné la production des rapports sur les statistiques de genre en 2016.

C'est en août 2016 que j'ai été recrutée comme démographe à l'ANSD et affectée au Bureau de l'Etat civil et des Projections démographiques. Je dirige ce bureau depuis novembre 2019.

Le Phare : Comment est organisé le Bureau que vous gérez et quelles sont vos principales tâches ?

Je coordonne les activités du Bureau de l'Etat-civil et des Projections démographiques ; ce bureau est rattaché à la Division du Recensement et des Statistiques démographiques. En plus des statistiques d'état-civil et des projections démographiques, nous traitons également les statistiques sensibles au genre. Nos missions principales consistent à :

- produire les projections démographiques après chaque recensement et les mettre à jour si nous constatons une évolution des indicateurs de base utilisés ;
- mettre en place une base de données d'état civil ;
- exploiter les données d'état civil ;
- produire les statistiques d'état-civil ;
- produire des statistiques de genre ;
- contribuer à la production de données et d'indicateurs relatifs à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, la lutte contre les discriminations et

les violences basées sur le genre ;

- participer à l'animation et au pilotage des activités techniques de la Direction des statistiques démographiques et sociales ;
- réaliser des enquêtes sur la population et les programmes de RGPH ;
- contribuer aux activités de suivi des indicateurs sociodémographiques.

Nous participons également, à la demande des structures externes ou internes, à toutes les activités rentrant dans le cadre de nos compétences ou des missions du BECPD.

Le Phare : Parlez-nous un peu du projet « Women Count » qui est un projet phare sur lequel vous travaillez actuellement ?

Women Count est un programme initié par ONUFEMMES qui vise à améliorer la coordination, la production et la diffusion ainsi que l'utilisation des statistiques ventilées par sexe en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable liés au genre. Il est mis en œuvre en grande partie par l'ANSD. Il faut, en effet, rappeler que des structures telles le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance, la Direction Générale de la Planification et des Politiques économique du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, ainsi que d'autres structures participent également dans la mise en œuvre. Ce programme, au niveau de l'ANSD, concerne la Direction des Statistiques démographiques et sociales (DSDS), la Direction des Statistiques économiques et de la comptabilité nationale (DSECN), la Direction du Management de l'Information statistique (DMIS), la Cellule d'Harmonisation, de Programmation et de Coordination, et de Coopération internationale (CPCCI), et la Cellule de Communication. Chacune de ces entités déroule entre une à sept activités sur la période 2020-2021. C'est un programme d'une envergure internationale qui nous permettra, en tant que producteur de données, de combler le gap constaté dans la production des données de genre qui constitue un défi véritable à relever pour espérer répondre à l'attente de certains gouvernants ou décideurs en vue de mieux orienter leurs politiques et programmes de développement dans l'équité et l'égalité de genre.

Le Phare : Comment trouvez-vous votre environnement de travail à l'ANSD, particulièrement dans votre Direction, la DSDS ?

L'ANSD, en particulier la DSDS est une seconde famille pour moi. C'est un environnement approprié à l'épanouissement et à l'émulation à mon avis. Je l'ai toujours dit, nous devons tous toujours être capable de développer et ressortir toute la bonne humeur et le côté positif de nous-mêmes pour faciliter la collaboration entre individus. Nous venons tous de divers



horizons avec une éducation diverse, des personnalités différentes et une sensibilité face aux situations qui est également propre à chaque personnalité ; donc pour faciliter la collaboration faisons preuve d'humilité, de sensibilité et de respect entre nous mêmes.

L'ANSD est une famille, cultivons les bonnes valeurs à l'interne. Que chacun essaie de voir en chaque collègue cette personne qui fait partie des siens même si cela peut être difficile des fois.

Le Phare : Avez-vous une anecdote à nous raconter, un événement que vous avez vécu et qui vous a marqué dans votre parcours ?

L'Anecdote dont je me rappelle toujours (rires) c'est lors de ma première mission, en 2015, dans le cadre de l'enquête sur les bourses de sécurité familiale. J'étais revenue de Kaolack sans savoir que les ordres de mission étaient à signer au niveau de l'autorité concernée (rires). Quand j'ai remis l'ordre de mission au collègue qui était chargé de diligenter le dossier pour le paiement des 20% des frais de mission restant, il a éclaté de rire en me demandant « mais où est le visa qui montre que tu as été à Kaolack ? » (Rires). J'ai répondu « mais moi je n'y savais rien » (rires). C'est comme ça que j'ai renvoyé l'ordre de mission à Kaolack pour signature...jusqu'à là je m'en rappelle tellement que c'était marrant.

Le Phare : Qu'est-ce que vous aimez le plus dans votre métier de démographe et qu'est-ce que vous aimez le moins ?

Ce qui me plaît le plus dans ma discipline c'est cette ouverture qu'elle offre et le fait d'être en contact permanent avec la réalité démographique et sociale à travers les statistiques générées par les enquêtes et recensements. J'ai appris à aimer la démographie qui est une discipline avec beaucoup de possibilités avec une utilité sociale avérée.

Le Phare : Vous êtes une jeune femme et évoluez

dans le monde de la démographie où on remarque une faible présence des femmes ; que conseillerez-vous aux jeunes filles qui aspirent à devenir démographes ?

Je leur conseille de s'y lancer. Comme je l'ai dit plus haut, c'est un domaine plein d'émulation avec une palette assez large d'opportunités à saisir. Les femmes peuvent s'y réaliser en intégrant un environnement où les hommes dominent encore. En plus de l'utilité, la démographie est un terrain passionnant dans lequel nous pouvons vite évoluer. Qu'elles foncent sans arrière-pensées parce que, de toutes les manières, elles ne vont pas le regretter.

Le Phare : Parlez-nous un peu de Maguette, en dehors du travail, quelles sont vos activités ?

En dehors de l'ANSD, je mets la casquette de « femme au foyer ». Je suis mariée comme je l'ai tantôt dit avec deux adorables bouts de chou. Donc comme toute femme sénégalaise qui travaille, à mes heures de descente, je m'occupe de mes enfants, de mon époux et de mon repas du soir, je veille aux tâches du ménage, en m'assurant que tout est en ordre avec l'appui de mon aide-ménagère. A cause de mes horaires de travail, je me donne beaucoup plus le weekend que les autres jours pour les travaux ménagers.

Le Phare : Quelles sont les valeurs que vous jugez importantes dans la vie et que vous inculquez à vos enfants ?

Les valeurs que j'essaie d'inculquer à mes enfants sont les valeurs d'humilité, de respect et surtout d'honneur. Nous sommes actuellement dans un monde en mutation où les cadres de référence en éducation s'étiolent au détriment de contre valeurs véhiculés par des contre-modèles, les médias sociaux n'aidant pas à canaliser les enfants. J'essaie d'appuyer sur les fondamentaux, tout en priant pour qu'ils gardent les pieds sur terre en grandissant. J'essaie aussi de leur donner le maximum d'amour possible pour leur garantir une sécurité émotionnelle tout en restant bien sûr ferme sur les principes.

Le Phare : Votre dernier mot ?

Je réitère mes remerciements à votre endroit et vous encourage dans votre travail. Je ne terminerai pas sans adresser mes vifs encouragements à mes collaborateurs directes de la Direction des Statistiques démographiques et sociales en commençant par le Directeur jusqu'à mes collègues de bureau. Je salue également leur choix de m'avoir proposée au poste de cheffe du BECPD, tout en espérant remplir comme attendu et comme il se doit les missions qui me sont assignées.

Merci à tous.

Interview réalisée par Awa Diop Gaye, CELCOM

RECENSEMENT DES IMPACTES DU PROJET TER DIAMNIADIO-AIBD : QUELLES SONT LES CATEGORIES DE PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET (PAP) ?



Contexte du Projet TER Dakar-AIBD

Dans sa volonté de désengorger Dakar, l'Etat du Sénégal est en train de développer un nouveau centre urbain, dénommé « Pôle Urbain de Diamniadio », dont la première phase s'étend sur une superficie de plus de 2000 ha. Cette nouvelle ville moderne de 200 000 habitants à l'horizon 2023 a commencé à prendre forme avec la construction achevée d'un des plus grands centres de conférence en Afrique, le Centre international de Conférences Abdou Diouf (CICAD). Cette ville de Diamniadio va aussi devenir un creuset d'excellence pour l'enseignement supérieur et la recherche, avec la construction de la deuxième université de Dakar, de

l'Université virtuelle et d'un Centre Hospitalier Universitaire.

A cela s'ajoutent le marché d'intérêt national et la gare des gros porteurs qui sont également construits aux abords du site pour développer le commerce international avec la sous-région (Gambie, Mali, Guinée, Mauritanie, Guinée-Bissau, etc.). Ces aménagements seront complétés par des équipements sportifs comme l'hippodrome et le stade omnisport.

Par ailleurs, la demande de déplacements des usagers de l'Aéroport international Blaise Diagne (AIBD) constitue aussi un besoin à satisfaire. C'est dans cette perspective que s'inscrit la mise en œuvre

du Projet TER qui, dans la démarche, vise la promotion, la modernisation et la rationalisation des transports ferroviaires. Ainsi pour doter la zone Dakar – Diamniadio – Thiès – Mbour d'un système de transport performant, il a été initié le Projet de Train Express Régional (TER) Dakar – Diamniadio – AIBD. Il est réalisé en deux (2) phases :

- une première phase de 38 kms entre Dakar et Diamniadio,
- une seconde phase de 17 kms entre Diamniadio et AIBD.

Compte tenu de l'occupation du sol dans la zone d'emprise du tracé conditionnel du projet TER, des déplacements physiques et économiques de populations sont prévus. Afin d'élaborer un Plan d'Action de Réinstallation pour la seconde phase du projet, l'APIX et les Commissions Départementales de Recensement et d'Évaluation des Impenses, en collaboration avec l'ANSD ont organisé, en février-mars 2020, un recensement des personnes affectées par le projet (PAP), dans les communes traversées par le TER (Diamniadio, Sébikotane et Keur Mousseu).

Objectifs du Recensement

L'objectif principal de ce recensement était d'identifier les différentes catégories de PAP et d'évaluer les pertes qu'elles auront subies dans la mise en œuvre du projet.

De façon spécifique, il s'agissait de :

- déterminer les catégories de PAP ;
- évaluer les pertes foncières ;
- évaluer les pertes de structures privées (habitations, autres bâtiments et équipements) ;
- évaluer les pertes de structures publiques (bâtiments et équipements) ;
- évaluer les pertes d'arbres (fruitiers et/ou forestiers) ;
- évaluer les pertes de revenus (entreprises formelles, places d'affaires, agricoles, locatives, etc.) ;
- évaluer les pertes agricoles ;
- évaluer les pertes d'infrastructures et équipements collectifs (écoles, postes de santé, mosquées, etc.).

Les catégories de PAP identifiées

Au total, 1 144 personnes affectées par le projet TER Diamniadio-AIBD ont été recensées. Ces PAP sont regroupées sous différentes catégories. Ainsi, à l'intérieur des concessions situées dans le tracé conditionnel du TER, dix (10) catégories de PAP ont été dénombrées. En effet, selon les résultats issus du recensement, la catégorie la plus fréquente reste le terrain nu, quelle que soit la commune. Par ailleurs, les communes de Keur Mousseu (85,4%) et de Sébikotane (45,6%) se distinguent par les plus fortes proportions de terrains nus recensés, situés dans l'emprise du projet. A cela s'ajoutent les concessions en construction qu'on a plus observées dans la commune de Sébikotane.

Tableau 1 : Distribution du nombre de PAP recensées dans les concessions selon la commune et par catégorie

TYPES DE PAP	RUFISQUE				THIES		TOTAL	
	DIAMNIADIO		SEBIKOTANE		KEUR MOUSSEU			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Propriétaires résidents	15	16,3	63	9,2	1	1,2	79	9,2
Bailleurs résidents	4	4,3	10	1,5	*	0,0	14	1,6
Bailleurs non-résidents	6	6,5	31	4,5	*	0,0	37	4,3
Locataires résidentiels	19	20,7	56	8,2	*	0,0	75	8,7

TYPES DE PAP	RUFISQUE				THIES		TOTAL	
	DIAMNIADIO		SEBIKOTANE		KEUR MOUSSEU			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Locataires places affaires	1	1,1	31	4,5	*	0,0	32	3,7
Bailleurs PA	*	0,0	3	0,4	*	0,0	3	0,3
Propriétaires exploitants PA	5	5,4	26	3,8	*	0,0	31	3,6
Terrains nus	24	26,1	313	45,6	70	85,4	407	47,3
Concessions en construction	16	17,4	131	19,1	11	13,4	158	18,4
Concessions inhabitées	2	2,2	22	3,2	*	0,0	24	2,8
Total	92	100,0	686	100,0	82	100,0	860	100,0

Source : ANSD-APIX/SA. 2020, Recensement des PAP, PAR, Projet TER Diamniadio-AIBD
 (*) Pas d'observations

En plus des PAP recensées à l'intérieur des concessions, d'autres catégories de PAP ont été dénombrées en dehors des habitations. Il s'agit plus précisément des places d'affaires, des places agricoles et des infrastructures et équipements communautaires (IEC), situées également sur le tracé de la deuxième phase du TER. Les PAP places agricoles représentent une proportion largement majoritaire (64,6%), suivies des PAP places d'affaires estimées à 29,9%. Cette même tendance s'observe dans les communes de Keur Mousseu (90,7%) et Sébikotane (56,0%). A l'opposé, dans la commune de Diamniadio, l'essentiel des PAP hors concession sont constituées de places d'affaires (68,2%).

Tableau 2 : Répartition des autres types de PAP recensées en dehors des concessions selon la commune et par catégorie

TYPES DE PAP	RUFISQUE				THIES		TOTAL	
	DIAMNIADIO		SEBIKOTANE		KEUR MOUSSEU			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Places affaires HC	15	68,2	65	39,2	2	2,3	82	29,9
Place agricoles HC	6	27,3	93	56,0	78	90,7	177	64,6
IEC	1	4,5	8	4,8	6	7,0	15	5,5
Total	22	100,0	166	100,0	86	100,0	274	100,0

Source : ANSD-APIX/SA. 2020, Recensement des PAP, PAR, Projet TER Diamniadio-AIBD
 HC=Hors concession

Les caractéristiques démographiques des PAP chefs de ménages

Dans l'ensemble, 78,1% des PAP chefs de ménages résident dans la commune de Sébikotane. Selon les résultats du recensement, près de neuf PAP chefs de ménages sur dix sont des hommes. En effet, la structure par sexe des PAP chefs de ménages (Tableau 3) est caractérisée par une prédominance des PAP chefs de ménages hommes, plus précisément dans la commune de Sébikotane (81,2%). Par contre, les proportions de PAP chefs de ménages de sexe féminin sont plus importantes dans la commune de Diamniadio (44,4%).

Tableau 3 : Répartition des PAP chefs de ménages par commune de résidence selon le sexe

COMMUNE	Masculin	%	Féminin	%	Total	%
Diamniadio	24	18,0	8	44,4	32	21,2
Sébikotane	108	81,2	10	55,6	118	78,1
Keur Mousseu	1	0,8	*	0,0	1	0,7
TOTAL	133	100,0	18	100,0	151	100,0

Source : ANSD-APIX/SA. 2020, Recensement des PAP, PAR, Projet TER Diamniadio-AIBD
(* Pas d'observations)

Les PAP chefs de ménage dont l'âge est compris entre 50 à 59 ans représentent 31,8% dans l'ensemble. Elles sont suivies de très près des PAP du groupe d'âge 40-49 ans dont les proportions sont estimées à 31,1%. Quel que soit le groupe d'âge considéré et comparativement aux autres communes, la commune de Sébikotane se singularise par les plus fortes proportions de PAP chefs de ménage. En définitive, les PAP chefs de ménage appartenant aux anciennes générations (7,3%) ou aux jeunes générations (14,6%) se caractérisent par des proportions relativement faibles.

Tableau 4 : Répartition des PAP chefs de ménages par commune de résidence selon le groupe d'âge

COMMUNE	Moins de 40	%	De 40 à 49 ans	%	De 50 à 59 ans	%	De 60 à 69 ans	%	70 ans ou plus	%	TOTAL	%
Diamniadio	*	*	10	21,3	12	25,0	9	39,1	*	*	31	20,5
Sébikotane	22	100,0	37	78,7	34	70,8	14	60,9	11	100,0	118	78,1
Keur Mousseu	*	*	*	*	2	4,2	*	*	*	*	2	1,3
TOTAL	22	100,0	47	100,0	48	100,0	23	100,0	11	100,0	151	100,0

Source : ANSD-APIX/SA. 2020, Recensement des PAP, PAR, Projet TER Diamniadio-AIBD
(* Pas d'observations)

En somme, plusieurs catégories de PAP ont été recensées dans les concessions. Pour l'essentiel, ces PAP sont propriétaires de terrains nus ou de concessions en construction, qu'on retrouve plus fréquemment dans les communes de Keur Mousseu et Sébikotane. S'agissant des PAP chefs de ménages, elles sont souvent de sexe masculin surtout dans la commune de Sébikotane et d'un âge compris entre 40 et 59 ans dans la plus part des cas.

par **Jean Pierre Bakhom**, DSDS

Ils ont fait valoir leurs droits à une pension de retraite :

Titulaire d'un baccalauréat de série D, **Monsieur El hadji Ibra DIAGNE** est arrivé à la Direction de la Prévision et de la Statistique en 1992. A la suite de la reconversion de la DPS en agence, M. DIAGNE devient superviseur de saisie à la Direction des statistiques économiques et de la comptabilité nationale (DSECN) entre octobre 2006 et juin 2019 date à laquelle, il fait valoir ses droits à une pension de retraite.

Madame Aminata DRAME capitalise une collaboration de 29 ans avec la statistique. Titulaire d'un BEP en secrétariat, Mme DRAME entre en 1990 à la DPS en tant qu'agent de saisie. Agent loyal et dévoué, elle obtient un CDI en 2018. Affectée à la DSECN, elle y restera jusqu'à sa retraite intervenue le 31 août 2019.

Titulaire d'un baccalauréat arabe **Monsieur Souleymane NDOYE** est arrivé à la DPS en septembre 1988. Standardiste au début, il occupe successivement les fonctions d'agent d'appui au Bureau du Matériel de la Logistique et de la Maintenance et d'agent d'appui au bureau de la Comptabilité des Matières. Après de bons et loyaux services, M. NDOYE a fait valoir ses droits à une pension de retraite le 31 août 2019.

Sorti de l'Ecole nationale d'Economie appliquée (ENEA), actuelle ESEA, **Monsieur Mady DANSOKHO** est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur des Travaux statistiques (ITS). Arrivé à la DPS où il fit ses débuts en octobre 1982, M. DANSOKHO y restera jusqu'en septembre 2006. Affecté à l'ENSAE, il y occupera le poste de Coordonnateur des études jusqu'au 30 septembre 2019 date à laquelle, il a fait valoir ses droits à une pension de retraite.

Communément appelé CAR (Conseiller à l'Action régionale) et chargé de la coordination des activités des Services régionaux de la statistique et de la Démographie (SRSD), l'Ingénieur des Travaux statistiques de formation, **Monsieur Mamadou DIENG** obtient successivement le diplôme de l'école nationale supérieure de la statistique et d'économie appliquée (ENSEA) d'Abidjan et le diplôme de l'Institut africain de Développement économique et de Planification (IDEP).

Au plan professionnel, M. DIENG occupa successivement les fonctions de Chef de Service régional de la Statistique et de la Démographie de Matam ; Chef de Service régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar. Conseiller du Directeur Général chargé de l'Action régionale, poste qu'il occupa jusqu'à la retraite intervenue le 31 octobre 2019.

Madame Mariama FALL aura capitalisé 35 ans au service du Système statistique national. Ingénieur des Travaux statistiques de formation, Mariama Fall est titulaire d'une Maîtrise en Démographie de l'Université catholique de Louvain en Belgique.

A la création de l'ANSD, elle fut nommée Cheffe du Bureau des Statistiques sociales et du Suivi des conditions de Vie et de la Pauvreté, poste qu'elle occupa pendant six ans. Affectée au Service régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar, elle y sera promue au poste de Chef de service jusqu'à la retraite survenue le 31 décembre 2020.

Ils ont fait valoir leurs droits à une pension de retraite :

Monsieur Mory DIOUSS aura consacré 38 ans au développement du Système statistique national. Avec son diplôme d'Ingénieur des Travaux de la statistique, M. DIOUSS intègre la DPS le 02 novembre 1981. En octobre 2006, il quitte la DPS pour intégrer la Direction des Statistiques Démographiques et sociales de l'ANSD où M DIOUSS restera jusqu'au terme de sa carrière professionnelle.

Sa carrière professionnelle aura été riche en expérience au regard des différents postes qu'il a occupés. Arrivé à la DPS en tant qu'agent de la Statistique en 1986, **M. Mamanding DIE-DHIOU** obtint par la suite un DUT en informatique de l'ESP de Dakar et une Licence Professionnelle en Gestion des entreprises du CESAG. Tout naturellement, il intègre l'ANSD à sa création où il occupa les fonctions d'informaticien à la DMIS jusqu'au 29 août 2010, année de son affectation au SRSD de Sédhiou en tant que chef de service. De 2014 à 2017, il est Chef de service du SRSD de Kolda. Mis à la disposition du Ministère de l'emploi, il y occupa les fonctions de Directeur de l'intensification de la Main d'œuvre de 2017 à 2019. Dans le même Ministère il fut également Conseiller Technique avant d'occuper les mêmes fonctions au niveau du Ministère de la Culture avant de faire valoir ses droits à une pension de retraite le 31 décembre 2019.

Chauffeur de profession, **Monsieur Arona DIOUF** a commencé de collaborer avec l'ANSD au mois d'octobre 2006 en qualité de prestataire. Agent discret, respectueux de la hiérarchie mais surtout engagé au travail, il est recruté le 01 avril 2014. De son CV, on relève plusieurs missions effectuées dans les différentes régions du pays. M. Arona DIOUF a fait valoir ses droits à une pension de retraite le 31 janvier 2020.

Titulaire d'un diplôme d'aptitude aux fonctions de Documentaliste de l'UCAD de Dakar et d'une Maîtrise en Bibliothéconomie et en Sciences de l'Information de l'Université de Montréal au Canada, **Monsieur Mamadou BAH** a intégré l'ANSD à sa création, le 01 octobre 2006. Recruté en qualité de Documentaliste, il fut nommé Chef du Bureau de la Documentation, des Publications et Archive à la DMIS, poste qu'il occupa jusqu'à la retraite le 29 février 2020.

Ingénieur des Travaux statistiques (ITS), **Monsieur Mamadou NIANG** est diplômé de l'Institut sous régional de Statistique et d'Economie Appliquée de Yaoundé (Cameroun). Il est également ingénieur Statisticien Economiste (ISE) diplômé du Centre européen de formation des Statisticiens-économistes. D'abord consultant, il fut recruté le 01 octobre 2006 en qualité de Directeur du Management de l'Information statistique (DMIS) poste qu'il occupa jusqu'au 31 janvier 2020, date à laquelle il fait valoir ses droits à une pension de retraite.

Statisticien de formation, **Monsieur Alpha WADE** est recruté par l'ANSD le 01 août 2008. En tant qu'expert, il servit successivement à la Direction des Statistiques démographiques et sociales de son arrivée au 19 août 2008 puis, il rejoignit la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination statistique et de Coopération internationale (CPCCI) avant de terminer comme Coordonnateur de la Cellule de Gestion des Partenariats à la Direction générale du 6 novembre 2017 au 31 mars 2020. M. WADE a fait valoir ses droits à une pension de retraite le 31 mars 2020.

Ils ont été nommés à des postes de responsabilité :

Madame Ramlatou DIALLO Ingénieure statisticienne économiste, experte à la Division des Statistiques conjoncturelles a été nommée Cheffe du Bureau des Enquêtes conjoncturelles le 18 juin 2020.

Madame Ndour, Khoudia WADE, sociologue démographe précédemment adjointe au Chef du SRSD de Dakar a été nommée Cheffe dudit service le 02 janvier 2020 en remplacement de Mariama FALL appelée à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Monsieur Momath CISSE, Ingénieur statisticien économiste de formation, précédemment chef de Projet en charge des Etudes et Offres techniques, a été nommé Coordinateur de la Cellule de Gestion des Partenariats (CGP) le 08 mai 2020 en remplacement de M. Alpha WADE appelé à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Monsieur Ibrahima TALL, Ingénieur statisticien économiste, expert à la Division des Statistiques économiques, a été nommé Chef du Bureau des Statistiques d'Entreprise le 18 juin 2020.

Monsieur Mamadou DAFPE, Ingénieur des Travaux de la Statistique, expert à la Division de la Comptabilité nationale, a été nommé Chef du Bureau des Répertoires le 30 juillet 2020 en remplacement de Madame Astou DAKONO appelée à d'autres fonctions.

Monsieur Alassane AW, Ingénieur des Travaux statistiques, précédemment en service au SRSD de Ziguinchor a été promu au poste de Chef du SRSD de Louga le 13 juin 2020 en remplacement de Monsieur Alioune CISSE admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Madame GUEYE, Maguette SARR, Démographe en service à la DSDS, a été nommée Cheffe du Bureau de l'Etat Civil et des Projections démographiques le 12 novembre 2019 en remplacement de Mammouth DIOUF.

COVID-19 : les mesures prises au sein de l'ANSD

La pandémie de la COVID-19 apparue à Wuhan (Chine) en décembre 2019, comme un ouragan dévastant tout sur son passage, a désarticulé toutes les formes d'organisation sociale, économique, culturelle et sportive de la planète entière.

Ignorant les frontières et faisant trembler le monde entier de façon brutale, rapide et massive, la pandémie a contraint les Etats à prendre des mesures drastiques en vue de couper la chaîne de contamination du virus.

C'est dans ce contexte que le Président de la République, son Excellence Macky SALL, par Décret n° 2020-830 du 23 mars 2020, a proclamé l'état d'urgence assorti de couvre-feu sur toute l'étendue du territoire national.

Au niveau de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), les autorités ont très tôt pris le taureau par les cornes en vue de parer à tout risque de contamination de son personnel.

Ainsi, convoqué d'urgence, le Comité d'Hygiène et de Sécurité du Travail (CHST) élargi à certains responsables de l'établissement s'est réuni le mardi 03 mars 2020 sous la présidence du Directeur Général Adjoint, Monsieur Allé Nar DIOP. L'ordre du jour de cette rencontre a porté essentiellement sur les mesures de prévention du nouveau coronavirus.

D'importantes mesures relatives à l'accès des locaux du bâtiment et à l'organisation du travail sans occulter la restauration et les gestes barrières proprement dits ont été prises à l'issue de la rencontre. Concernant l'organisation du travail, le dispositif mis en place s'articule comme suit :

- mis en place du travail par roulement et du télétravail ;
- sélection du personnel indispensable pour effectuer les tâches prioritaires ;
- transport du personnel par les véhicules de l'Agence ;
- suspension de toutes les missions à l'étranger ;



- mis en quarantaine de membre du personnel de retour de mission à l'étranger ;
- réaménagement des horaires de travail

S'agissant de l'accès dans l'enceinte du bâtiment, le dispositif comprend :

- trois personnes maximums sont autorisées à prendre l'ascenseur et devront éviter de parler à l'intérieur ;
- le personnel occupant les trois premiers paliers de l'immeuble est invité à privilégier les escaliers ;
- l'accès aux locaux du bâtiment est formellement interdit aux visiteurs.

Enfin pour ce qui est de la restauration, il a été retenu ce qui suit :

- les repas sont servis dans les barquettes et la restauration s'effectue dans les bureaux.

Parallèlement aux mesures d'ordre organisationnel et managérial, l'ANSD a acquis des centaines de masques et des flacons anti gel distribués à l'ensemble du personnel. Dans le même sillage un dispositif de lavage de mains et distributeur automatiques est installé au niveau des entrées du bâtiment. De même, les gendarmes chargés de la sécurité du bâtiment, procèdent systématiquement à la prise de température du personnel.

Par **Babacar Sabou DIATTA**
Chef du Bureau des Relations sociales /
Secrétaire CHST

ADIEU *El Hadj Mamadou FAYE*



Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

Allah, nous venons tous de Toi, nous retournerons tous à Toi. Alors, El Hadj Mamadou FAYE est revenu à Toi au moment et dans les circonstances que Tu a choisis.

Oui, cette nuit du 29 juin 2020, je reçu la surprenante nouvelle de son rappel à Dieu. Cet homme, que nous appelions affectueusement Doyen Faye, a été mon collègue et voisin de bureau pendant plusieurs années et il était prévu qu'il me rejoigne comme voisin de quartier. Mais, Allah, le Parfaitement Connaisseur, en a décidé autrement.

En écrivant ces mots de témoignage, je me remémore encore la première fois que je l'ai vu à l'ANSD, cette matinée du mois de février 2007. Il venait d'être recruté à l'Agence et affecté à la Division chargée des comptes nationaux (DCNSEA), trois mois après mon arrivée. Je me rappelle encore du regard amusant de M. Mbacké BA, ancien Chef de cette Division lorsqu'il vit arriver M. FAYE. Et je me demandais, dans mon for intérieur, pourquoi ce regard particulier. Eh bien, je n'ai pas tardé à le comprendre...l'ANSD venait d'accueillir un « phénomène ».

Oui, Doyen FAYE était un « phénomène » de par sa générosité, la sollicitude qu'il manifestait vis-à-vis de ses collègues mais surtout par sa capacité à maintenir une ambiance de travail décontractée en dépit de multiples diligences qui devaient être prises en charge. Ce qui ne l'empêchait pas, sur le plan professionnel, de développer une expertise qui faisait qu'il était souvent coopté comme personne-ressource par d'autres institutions partenaires dans le cadre de comités scientifiques, de groupes de travail technique, etc.

Nous pourrions écrire plus longuement sur cet homme aux multiples facettes mais le cadre de ce magazine nous impose la concision.

Concluons alors en disant Jokonjal (GRAND MERCI) Doyen pour les moments inoubliables que nous avons partagés avec toi. Nous prions Allah, Le Tout Clément, de répandre Sa miséricorde sur toi et de veiller sur ta famille et également sur nous, tes neveux et nièces, pour reprendre les appellations que tu donnais à tes jeunes collègues.

Amine.

*Par Mamadou Ngalgou KANE
Chef de la Division de la comptabilité nationale,
des synthèses et études analytique*

Résultats Mots croisés N° 5

ENIGME N°9 : Plus il est chaud,
plus il est frais.

Réponse : le pain

ENIGME N°10 : Si on me laisse
faire, je dévore.

Si on me donne à boire, je meurs.

Quel est mon nom ?

.....

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	A	W	A	T	H	I	O	N	G	A	N	E
2	M	A	R	S		N	E	O	N		E	M
3	A	T	S		E	D	I	T	A	S	S	E
4	Z	T		U	Q	E	L		G	I		R
5	O		D	O	U	X		O	N		S	G
6	N	E		N	A	I	S	S	A	N	C	E
7	E	P	I		T	E	S		S	E	I	N
8	S	I	T	U	E	Z		C	I		A	C
9		T	A	S	U		C	O	D	E		E
10	E	R		I	R	A		M	I	X	E	
11	M	E	N	T		B	A	M	B	I	N	S
12	U	S	E	E	S		R	E	E	L	L	E

Mots croisés : proposés par M. Tahir DIOP
Mots croisés N°6

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

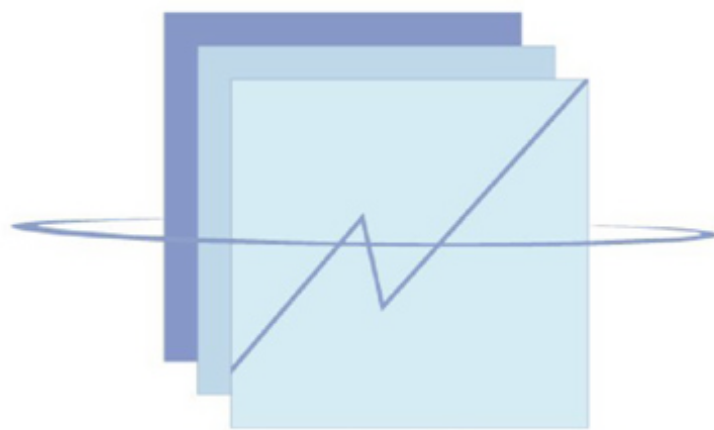
ENONCE :

Horizontalement :

1- Pratiques recommandées pour lutter contre le COVID19.
2- Métal précieux. - Dépasser l'imaginaire. 3- Réduit les légumes en miettes. - Pièce de bois. 4- Clameur au stade - Oser la vie.
5- Non ! Verbe avoir conjugué. - Début d'ébène. 6- Combat à gagner.- Ancienne monnaie. 7- Il est du 3è âge. - Rayons en initiale. 8- Radio médicale souvent demandée. - Bloc soudé. 9- Altesses ; Voyelles. - Visu chamboulé. 10- Premières pages. - Commencées. 11- Condition. - Possessif. - Déshonneur. 12- Un fait important.

Verticalement :

1- Nouvelle terreur mondiale selon l'OMS. 2- Voie pour prise de comprimés. - Raillerie. 3- Maladie à l'échelle universelle selon l'OMS. 4- Se met en confiance. - Nie dans le désordre. - Personnel. 5- A la mode. - Refusai d'admettre. - Habitante de Gorée. 7- Lancée dans les coudes. - Partirai. 8- Un des gestes barrières contre le COVID-19. - Servir à chaud. 9- Egal à moitié. - Clé musicale. - Perception. 10- Démentie. - Refusent. - Démentent. 11- Tout naturel. - Quitus.- S'habille. 12- Au tennis ça compte. - Ivrognesses.



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie